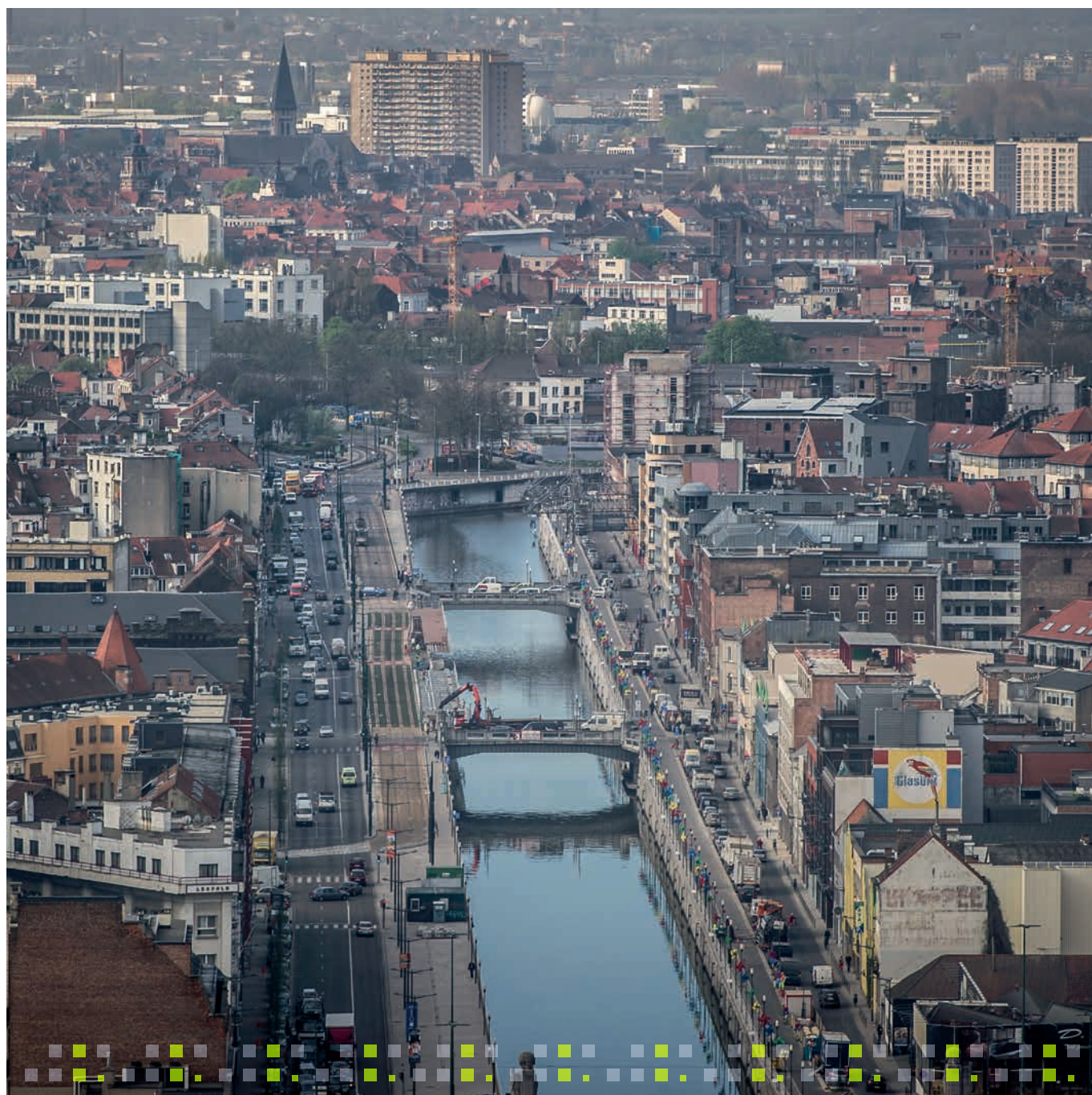


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013



À l'initiative du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Ce rapport est publié par :



BIP - rue Royale 2-4, B-1000 Bruxelles - T +32 (0)2 563 63 00 - F +32 (0)2 563 63 20
contact@adt.irisnet.be - www.adt-ato.irisnet.be

Éditeur responsable : Luc Maufroy, rue Royale 2-4, B-1000 Bruxelles

Crédits photographiques : ADT-ATO/Reporters (cover, pp.7, 19, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 46, 51, 53),
ADT-ATO/CP (pp.15, 29, 30, 31, 57, 62, 63), ADT-ATO/PSa (pp.9, 47), ADT-ATO/SV (pp.26, 64),
BUUR (p.25), BSI (p.18), E. Danhier (pp.33, 37), EStock (p.16), L'AUC (p. 45), F. Point (pp. 20, 47),
Running Nation (p.61), SPRB/Marcel Van Hulst (pp.47, 52, 61), SPRB-BDU-DEP/S. Brison (p. 47), Studio 12 (p.55).

Dépôt légal: D2014/10.645/4

Design by kaligram

PRÉFACE

L'avenir de Bruxelles a directement ou indirectement fait l'objet de nombreuses décisions très importantes en 2013.

Alors que le boom démographique devient jour après jour une réalité de plus en plus concrète, la VI^e Réforme de l'État, définitivement approuvée, a validé le concept de communauté métropolitaine et transféré aux régions de nombreuses compétences très importantes. Au niveau du Gouvernement bruxellois, le PRAS Démographique et le nouveau mécanisme des charges d'urbanisme ont également été approuvés.

Autant de décisions qui impactent fortement la manière de faire la ville et de concrétiser les réponses que le Gouvernement décide d'apporter aux besoins des citoyens en termes de logements, d'équipements, de mobilité ou encore d'aménagements d'espaces publics de qualité.

C'est précisément pour concrétiser les stratégies de développement arrêtées par le Gouvernement que l'Agence de Développement Territorial a été créée en 2008 à son initiative. Agent fédérateur, mobilisant une multitude d'opérateurs du territoire, l'ADT a contribué à la connaissance du territoire, à l'activation de la réflexion sur les enjeux urbains et à la mise en œuvre des grands projets. Et en 2013, le travail n'a pas manqué puisque les zones Midi, Reyers, Josaphat ou encore le Territoire du canal ont, notamment, été au centre de toutes les attentions.

La création de l'ADT répondait en 2008 à la nécessité de bénéficier d'un outil souple chargé d'une mission essentielle de coordination des acteurs de la ville dans une logique opérationnelle. Cette nécessité demeure bien évidemment. Mais un autre impératif se fait jour et conditionne l'efficacité des politiques publiques d'aménagement : celui du renforcement de la maîtrise publique du foncier bruxellois.

Ces deux paramètres, coordination maximale et maîtrise publique foncière, sont à la base de la décision prise dans le cadre du projet de PRDD de créer une plateforme territoriale. Cette plateforme doit regrouper un plus grand nombre d'institutions de manière structurelle pour permettre une planification optimale du territoire en amont et pour constituer en aval un grand instrument opérationnel public de développement des zones prioritaires.

En tant que Président, je souhaite une nouvelle fois saluer le travail accompli par l'ADT en 2013. Je souhaite aussi que son énergie et l'expérience qu'elle a développée depuis sa création soient mobilisées dans la cadre de la future plateforme dont la mission sera, plus que jamais, d'accélérer la concrétisation des réponses attendues par les Bruxellois.

Yves Goldstein

Président de l'ADT

TABLE DES MATIÈRES

UNE AGENCE AU SERVICE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	7
La lettre de missions	8
UNE REPRÉSENTATION DES ACTEURS PUBLICS DE LA VILLE	9
L'Assemblée générale	9
Le Conseil d'administration	11
Les réunions	12
LA CONNAISSANCE TERRITORIALE : FACILITER LA COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE	13
Objectifs et méthode	13
Coopération entre acteurs et mutualisation de la connaissance	14
L'analyse de l'évolution territoriale	15
La participation citoyenne	29
LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES STRATÉGIQUES	33
Le développement des zones stratégiques passe à la vitesse supérieure !	33
Une méthode de travail	34
Le suivi des zones stratégiques	37
LE PROJET DE MARKETING URBAIN (PROGRAMMATION FEDER 2007-2013)	47
Les actions stratégiques	49
Les actions de communication	51
Le partenariat: la Plateforme	54
Le travail de réseau	54
Prolongation du projet	54
PARTICIPER À DES RÉSEAUX ET PROJETS EUROPÉENS	55
Eurocities: échanger sur la gouvernance métropolitaine	55
S'informer sur les programmes et projets européens	56
S'informer sur la réforme des politiques européennes (2014-2020).	56
UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE	57
Diffuser et se faire connaître	57
S'informer et échanger	62
L'ÉQUIPE	67
Les formations	68
LES MOYENS FINANCIERS	69

UNE AGENCE AU SERVICE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Créée à l'initiative du Gouvernement de la Région, l'Agence de Développement Territorial – ADT est constituée en asbl. Ses statuts coordonnés (publiés aux annexes du Moniteur belge du 31 juillet 2008) définissent son objet (article 3) :

«L'Agence de Développement Territorial est une structure stratégique du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle a pour but de renforcer la gouvernance dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire et de revitalisation urbaine, de favoriser une politique cohérente et durable de la ville et de répondre aux objectifs inscrits dans le Plan Régional de Développement (PRD) et dans les documents stratégiques régionaux.

La connaissance territoriale et le développement territorial sont les deux axes de travail dans lesquels s'inscrivent les missions de l'ADT :

- > *la **connaissance territoriale** vise une connaissance commune du territoire et des outils de développement par tous les acteurs régionaux et locaux, par le biais d'une analyse du développement urbain au moyen de l'observation des quartiers et de l'évaluation des politiques de la ville ;*
- > *le **développement territorial** vise à anticiper (mener des études permettant de déterminer des choix stratégiques pour la Région), accompagner (les partenaires directement concernés par le développement de la zone ou du projet) et coordonner (les actions et les acteurs) les choix de développement du territoire régional, en concertation avec tous les acteurs régionaux, locaux et autres, ainsi que de les opérationnaliser, notamment dans le cadre du Plan de Développement International. »*

Intermédiaire entre les acteurs publics et privés, l'Agence a pour mission de faire converger les points de vue et les actions en matière de connaissance et de développement territorial. Cette convergence s'appuie sur l'intérêt commun des parties représentées.

La composition de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale souligne la volonté du Gouvernement de faire de l'ADT une plateforme de discussion et de travail entre les acteurs publics du développement urbain. Sa gouvernance veille à garantir une autonomie de gestion dans le cadre fixé par le Conseil d'administration et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

LA LETTRE DE MISSIONS

La lettre de missions 2011-2015 intègre les pistes de travail assignées par l'accord de Gouvernement 2009-2014.

L'ADT est ainsi devenue un « facilitateur » de la connaissance et du développement harmonieux du territoire, au service de l'ensemble des acteurs urbains publics et privés (habitants, entreprises, usagers...) bruxellois, belges et étrangers.

L'ADT a pour tâche de :

> **faciliter la connaissance de la ville**

Elle active la connaissance pour mieux répondre aux enjeux stratégiques auxquels la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée, en facilitant l'analyse du territoire et de la situation socio-économique des habitants ;

> **faciliter le développement urbain, en particulier les zones stratégiques**

Elle s'assure de la réalisation des options prises par le Gouvernement. Elle anticipe, accompagne et coordonne les choix de développement du territoire régional, en concertation avec tous les acteurs régionaux, locaux, publics et privés.

Concrètement, l'Agence rassemble les acteurs et facilite le dialogue entre eux. Elle s'engage vis-à-vis des acteurs et des décideurs. Elle tend à répondre aux attentes des citoyens (habitants et usagers) comme à celles du secteur privé. Elle développe une vision prospective à long terme pour la Région de Bruxelles-Capitale.

La nature de ses missions incite l'Agence à s'inscrire résolument dans un modèle de gestion par projet qui lui permet d'assurer son rôle d'interface. À cet effet, elle promeut des outils communs permettant aux différents partenaires de gagner en efficacité ainsi qu'une expertise en matière de participation.

La gestion par projet exige un suivi régulier de la qualité de la production et du feedback vers les partenaires, demande d'investir dans un profil élevé des compétences de son équipe, nécessaires pour mener à bien ces engagements. Elle demande une organisation fonctionnelle souple au sein et entre les équipes et nécessite une communication interne efficace.

Enfin, pour assurer sa mission d'interface et sa gestion partenariale, la communication vers l'ensemble de ses partenaires et des acteurs urbains est à considérer comme un outil stratégique majeur. ■

UNE REPRÉSENTATION DES ACTEURS PUBLICS DE LA VILLE



La composition des organes décisionnels de l'ADT traduit la volonté d'organiser une plateforme de travail et d'échange de savoirs entre les acteurs du développement urbain.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est composée de représentants :

- > du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- > des administrations, organismes d'intérêt public et institutions communautaires de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- > des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

En sa réunion du 28 juin 2013, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a :

- > acté les démissions de Pierre-Yves Bolus, Christian Ceux, Etienne Coekelberghs, Marianne Courtois, Patrick Crahay, Pierre Dejemeppe, Willem Draps, Cathy Marcus, Dorien Robben, Bernard Van Nuffel ;
- > admis comme membres : Kurt Custers, Kurt Deswert, Yves Goldstein, Arnaud Texier, Fabienne Lontie, Geoffroy Coomans de Brachène, Damien De Keyser, Jean-Claude Englebert, Olivier Mahy, Thierry Van Campenhout.

Depuis le 28 juin 2013, l'Assemblée générale est donc composée comme suit:

Les représentants du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale:

- Yves Goldstein, Président (pour le Ministre-Président);
- Kurt Deswert (pour le Ministre des finances et du budget);
- Antoine Crahay (pour la Ministre de l'environnement et de la rénovation urbaine);
- Caroline Grillet (pour la Ministre de la mobilité et des travaux publics);
- Bénédicte Wilders (pour le Ministre de l'emploi et de l'économie);
- Thierry Mercken (pour le Secrétaire d'État en charge de l'urbanisme et de la propreté publique);
- Arnaud Verstraete (pour le Secrétaire d'État en charge de la mobilité);
- Kurt Custers (pour le Secrétaire d'État en charge du logement).

Les représentants des administrations régionales, organismes d'intérêt public et institutions communautaires de la Région de Bruxelles-Capitale:

- Philippe Barette (Bruxelles Mobilité);
- Fabienne Lontie (Direction Rénovation Urbaine de Bruxelles Développement Urbain);
- Corentin Dussart (Cellule de Gestion et de Coordination FEDER 2007-2013);
- Ann Geets (Direction Études et Planification de Bruxelles Développement Urbain);
- Jacques Evenepoel (STIB);
- Arnaud Texier (Atrium);
- Vincent Carton (Bruxelles Environnement);
- Yves Frémal (Bruxelles-Propreté);
- Martine Gossuin (Citydev);
- Catherine Grosjean (SLRB);
- Denis Mertens (Société régionale du Port de Bruxelles);
- Patrick Debouverie (Administration de la Commission communautaire française – Cocof);
- Pieter Van Camp (Administratie van de Vlaamse Gemeenschapscommissie – VGC).

Les représentants des 19 communes:

- Ahmed Mohamed Azzouzi (Commune de Saint-Josse-ten-Noode);
- Geoffroy Coomans de Brachène (Ville de Bruxelles);
- Magali Cornelissen (Commune de Ganshoren);
- Armand De Decker (Commune d'Uccle)
- Damien De Keyser (Commune de Woluwe-Saint-Pierre);
- Jean-Claude Englebert (Commune de Forest);
- Nathalie Gilson (Commune d'Ixelles);
- Didier Gosuin (Commune d'Auderghem);
- Cécile Jodogne (Commune de Schaerbeek);
- Paul Leroy (Commune de Jette);
- Olivier Mahy (Commune de Molenbeek-Saint-Jean);
- Laurent Mertens (Commune de Koekelberg).
- Vincent Riga (Commune de Berchem-Sainte-Agathe);
- Tristan Roberti (Commune de Watermael-Boitsfort);
- Nadine Sonck (Commune de Woluwe-Saint-Lambert);
- Pierre Thomas (Commune d'Evere);
- Frank Van Bockstal (Commune d'Etterbeek);
- Thierry Van Campenhout (Commune de Saint-Gilles);
- Gaëtan Van Goidsenhoven (Commune d'Anderlecht).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de représentants :

- > du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- > des administrations, organismes d'intérêt public et institutions communautaires de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- > de la Ville de Bruxelles et de 5 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'Assemblée générale du 28 juin 2013 a procédé à la nomination des administrateurs suivants : Yves Goldstein, Kurt Deswert, Kurt Custers, Fabienne Lontie, Arnaud Texier, Geoffroy Coomans de Brachène, Olivier Mahy, Damien De Keyser, Jean-Claude Englebert et Thierry Van Campenhout en remplacement de Pierre Dejemeppe, Dorien Robben, Bernard Van Nuffel, Patrick Crahay, Pierre-Yves Bolus, Christian Ceux, Etienne Coeckelberghs, Willem Draps, Marianne Courtois et Cathy Marcus.

Le Conseil d'administration est donc composé comme suit depuis ce 28 juin 2013 :

Les représentants du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Yves Goldstein, Président ;
- Caroline Grillet, Premier Vice-Président ;
- Bénédicte Wilders, Second Vice-Président ;
- Kurt Deswert ;
- Antoine Crahay, Secrétaire ;
- Thierry Mercken ;
- Arnaud Verstraete ;
- Kurt Custers.

Les représentants des administrations régionales, organismes d'intérêt public et institutions communautaires de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Philippe Barette ;
- Fabienne Lontie ;
- Corentin Dussart ;
- Ann Geets ;
- Jacques Evenepoel ;
- Arnaud Texier ;
- Vincent Carton ;
- Yves Frémal ;
- Martine Gossuin ;
- Xavier Leroy ;
- Denis Mertens ;
- Patrick Debouverie ;
- Pieter Van Camp.

Les représentants des communes :

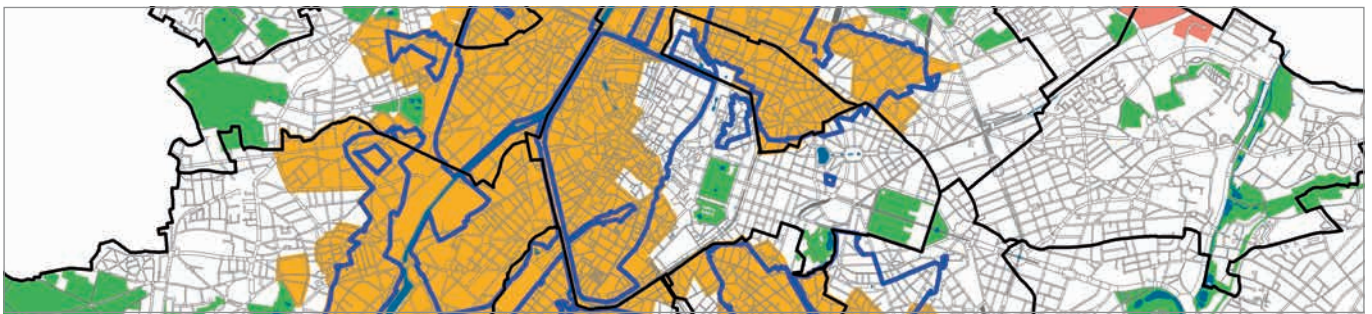
- Geoffroy Coomans de Brachène ;
- Damien De Keyser ;
- Jean-Claude Englebert ;
- Olivier Mahy ;
- Cécile Jodogne ;
- Thierry Van Campenhout.

LES RÉUNIONS

L'**Assemblée générale statutaire** s'est réunie le 28 juin 2013 pour approuver le rapport d'activités 2012, le compte des recettes et des dépenses 2012 et le budget 2013.

Le **Conseil d'administration** s'est réuni six fois : les 8 février, 26 avril, 28 juin, 12 juillet, 25 octobre et 19 novembre 2013. ■

LA CONNAISSANCE TERRITORIALE : FACILITER LA COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE



OBJECTIFS ET MÉTHODE

Le travail mené par l'Agence vise à offrir aux acteurs et aux décideurs les informations permettant de mener des politiques, des programmes et des projets en adéquation avec les enjeux de terrain.

L'Agence a un rôle de « préparateur » à la décision. Elle analyse les enjeux territoriaux en mettant en place des méthodes d'observation du territoire, et assure le suivi en adoptant des techniques de veille, tout en présentant une analyse cohérente et contextuelle des enjeux régionaux.

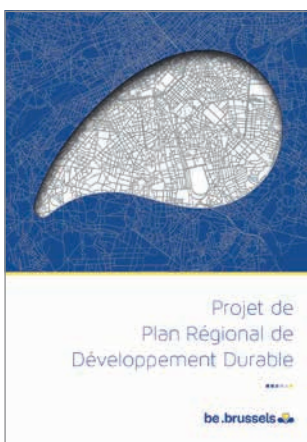
Concrètement, le travail de la connaissance territoriale est organisé de la manière suivante :

1. le partage d'informations entre acteurs et le développement concerté d'outils :

- > mutualiser la connaissance des acteurs publics et privés et mettre en réseau les producteurs d'informations ;
- > créer des outils de veille et d'analyse prospective, tout en s'assurant de la cohérence entre les dispositifs d'observation ;
- > organiser des événements en y assurant une expertise sur les enjeux urbains (colloque, matinées de travail, séances de présentation...);

2. l'accompagnement de projets (consultance) et l'élaboration de productions spécifiques :

- > analyser l'évolution des territoires :
 - veille et monitoring du territoire, notamment en matière d'équipements et services à la population (monitoring de l'offre scolaire et inventaire des équipements d'accueil à la petite enfance) ;
 - analyses transversales et/ou thématiques, notamment sur les pratiques urbaines des étudiants et leur rapport à la ville ;
- > aider à la décision :
 - accompagnement du Plan Régional de Développement Durable dans toutes ses phases d'élaboration ;
 - élaboration de proposition de mesures territorialisées et définition de périmètres d'interventions dédiés (Zone de Rénovation Urbaine, Zone d'Économie Urbaine Stimulée...);



- > observer et assurer la veille prospective des territoires stratégiques ainsi que des grands projets urbains et leurs aires d'influence tout en accompagnant leur développement socio-économique, notamment pour le « pôle médias » ;
- 3. le développement du pôle d'expertise en matière de participation citoyenne et de processus innovants de participation.

COOPÉRATION ENTRE ACTEURS ET MUTUALISATION DE LA CONNAISSANCE

L'Agence de Développement Territorial (ADT), la Direction Études et Planification (DEP) et l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) forment ensemble un noyau central de l'analyse territoriale en Région de Bruxelles-Capitale.

Afin de garantir la meilleure connaissance du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, la coopération entre ces acteurs est primordiale et fait l'objet d'une attention permanente. Elle vise d'une part à mutualiser l'ensemble des données créées ou à créer et, d'autre part, à coordonner la promotion des connaissances.

Ce noyau central est à la base des partenariats créés avec d'autres acteurs : les services de planification et d'études des différentes directions du Ministère de la Région et des organismes d'intérêt public, les autres fournisseurs publics d'informations (observatoires...), le monde académique, les acteurs privés et, enfin, les instances consultatives régionales et communautaires.



L'ANALYSE DE L'ÉVOLUTION TERRITORIALE

Veille, monitoring et territoire : les équipements

En 2013, la veille et le monitoring du territoire a été axée sur l'inventaire des équipements collectifs et services à la population.

L'augmentation de l'offre en équipements et en services à la population est une priorité de la Région bruxelloise pour faire face aux effets de l'essor démographique.

Parmi les différentes catégories d'équipements définies par l'ADT dans l'inventaire des équipements¹, deux thématiques sont travaillées de manière prioritaire, car elles demandent une réponse urgente face au boom démographique : les écoles et les structures d'accueil de la petite enfance.

Le Monitoring de l'offre scolaire

Faisant suite à la note d'orientation² de l'ADT relative à la programmation d'établissements scolaires (« étude écoles »), l'Agence poursuit sa mission consacrée aux équipements scolaires.

Cette analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande de places à l'échelle des quartiers a été réalisée en fonction des projections démographiques définies par l'IBSA à l'horizon 2020. De cette manière, les déséquilibres territoriaux ont pu être identifiés à l'échelle locale. Sur base de ces données, l'ADT a déterminé les quartiers où il s'avère opportun de créer en priorité des places scolaires pour rééquilibrer l'offre et faire face aux besoins actuels et futurs.

C'est dans ce cadre que l'ADT est mandatée par le Gouvernement pour mettre en place un « Monitoring de l'offre scolaire » en Région bruxelloise.

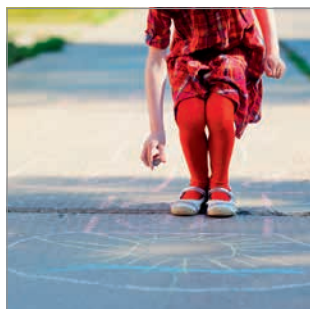
Ce Monitoring a pour objectif :

- > de répondre rapidement à la croissance démographique en faisant le lien entre les besoins et les places scolaires programmées, les zones d'investissements prioritaires pour la création de places et les nouveaux grands projets résidentiels ;
- > d'assurer une veille des projets de rénovation et de créations d'équipements scolaires, en collaboration avec les administrations régionales concernées : Directions de l'Urbanisme et de la Rénovation urbaine de Bruxelles Développement Urbain, les Directions Marchés publics et des Travaux subsidiés de Bruxelles Pouvoirs Locaux. Cette veille sera assurée par un outil de suivi (grâce à une base de données) partagé reprenant l'ensemble des projets de manière quantitative et territoriale. Cet outil conçu par l'ADT en 2013, doit être expérimenté en 2014 avant sa mise en service ;
- > de rendre compte de l'état de la situation, en permanence, aux pouvoirs organisateurs et subsidants, afin de les inciter à orienter les programmations de places scolaires sur le territoire bruxellois à partir des résultats des analyses territoriales de l'Agence.

En mai 2013, l'ADT a rassemblé les 19 communes bruxelloises avec l'objectif d'informer le personnel politique et administratif des communes de prendre connaissance sur les résultats de l'« Étude école », mais aussi de la volonté régionale d'assurer le suivi en termes de besoins en places scolaires, d'investissements ainsi que sur les réserves foncières.

¹ Voir <http://www.adt-ato.be/fr/enjeux-urbains/equipements>

² L'ADT a publié une note d'orientation sur les besoins scolaires en novembre 2012 : « Note d'orientation pour la programmation d'établissements scolaires dans les secteurs fondamental et secondaire ». Le document est téléchargeable sur www.adt-ato.be/fr/enjeux-urbains/demographie/etude-ecoles. Cette note reprend, entre autres, la première zone d'intervention prioritaire en termes de création de places scolaires.



Cette réunion a été l'occasion pour l'ADT d'annoncer la tenue de rencontres bilatérales avec les communes dans le but :

- > de vérifier les chiffres sur les besoins et les places scolaires programmées ;
- > de mettre à jour le « Cadastre des potentialités foncières » réalisé en 2011, visant à recenser les lieux susceptibles d'accueillir des équipements scolaires ;
- > d'affiner l'analyse territoriale par des éléments contextuels et de recueillir des informations sur les difficultés rencontrées par les acteurs de l'enseignement pour la programmation de places scolaires ;
- > d'établir des contacts pérennes, particulièrement avec les communes, ainsi qu'un suivi permanent avec les pouvoirs organisateurs et les pouvoirs subsidiants.

Acteurs communaux rencontrés

Anderlecht	03/06/2013
Échevin de l'Enseignement francophone Échevin de l'Enseignement néerlandophone Directeur du Service de l'Instruction publique néerlandophone Directeur-adjoint des Affaires flamandes Directeur du Service Bâtiments et Infrastructures	
Auderghem	10/10/2013
Échevin de l'Enseignement Échevin des Affaires flamandes Chef des Services Enseignement et Petite Enfance	
Berchem-Sainte-Agathe	26/09/2013
Bourgmestre Échevin de l'Urbanisme Échevin de l'Enseignement francophone Échevin de l'Enseignement néerlandophone Responsable de la Cellule Enseignements francophone et néerlandophone	
Ville de Bruxelles	02/07/2013
Chef de Cabinet de l'Échevin de l'Instruction publique Responsable du Service de l'Instruction publique	
Etterbeek	12/06/2013
Chef de Cabinet du Bourgmestre Responsable du Service Enseignement Directeur du Service de l'Urbanisme Responsable du Service des Travaux publics	
Evere	17/10/2013
Directeur Technique Responsable du Service de l'Instruction publique	
Forest	04/07/2013
Échevin de l'Enseignement Échevin de l'Urbanisme et des Propriétés communales Responsable du Service de l'Instruction publique Responsable du Service de l'Urbanisme	

Ganshoren	29/05/2013
Échevin de l'Enseignement maternel Échevin de l'Urbanisme Responsable du Service de l'Urbanisme Responsable du Service des Travaux publics	
Ixelles	29/10/2013
Échevin de l'Instruction publique Chef de Cabinet de l'Échevin de l'Instruction publique Échevin des Affaires néerlandophones	
Jette	09/10/2013
Échevin du Patrimoine communal Responsable du Service du Patrimoine communal	
Koekelberg	16/07/2013
Responsable du Service de l'Enseignement Responsable du Service de l'Urbanisme	
Molenbeek-Saint-Jean	25/06/2013
Échevine des Affaires néerlandophones Architecte du Service de l'Urbanisme	
Saint-Gilles	17/06/2013
Chargée de projets « Instruction publique » Responsable du Service de l'Urbanisme	
Saint-Josse-ten-Noode	24/06/2013
Échevin de l'Enseignement Responsable du Service de l'Instruction publique Directeur du Service Bâtiments et Infrastructures Inspecteur des Travaux publics	
Schaerbeek	20/06/2013
Échevin de l'Enseignement communal francophone Échevin de l'Enseignement néerlandophone Collaborateur de l'Échevin de l'Enseignement néerlandophone Responsable du Service de l'Urbanisme Directeur du Département Développement stratégique et durable	
Uccle	15/10/2013
Secrétaire communal f.f. Responsable du Service de l'Éducation Responsable du Service de l'Urbanisme	
Watermael-Boitsfort	05/07/2013
Chef de Cabinet de l'Échevin de l'Enseignement Échevin de l'Aménagement du Territoire Responsable du Service de l'Urbanisme	
Woluwe-Saint-Lambert	21/10/2013
Échevin de l'Enseignement	
Woluwe-Saint-Pierre	13/06/2013
Échevin de l'Enseignement	

Afin d'assurer les contacts et la diffusion de l'information entre les différents niveaux de pouvoir, mais aussi de rendre compte de l'évolution des besoins et des programmations en places scolaires, l'ADT a réalisé une série d'entretiens complémentaires avec de nombreux acteurs publics et privés de l'enseignement :

- > les Cabinets régionaux bruxellois (Ministre-Président), de la Fédération Wallonie-Bruxelles – FWB (Ministres de l'Enseignement et des Bâtiments scolaires) et de la Vlaamse Gemeenschap – VG (Ministre de l'Enseignement) ;
- > les Groupes CdH et MR du Parlement bruxellois ;
- > l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) ;
- > la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) ;
- > les organismes régionaux : Impulse, Citydev ;
- > le Secrétariat général à l'enseignement catholique -- SEGEC ;
- > la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement – CCFEE ;
- > le Pôle de compétences TIC de la FWB – ETNIC ;
- > le Brussels Informatie Documentatie en Onderzoekscentrum – BRIO ;
- > AG Real Estate (CEO) pour le projet « Scholen van Morgen » ;
- > la Société De Meeuw pour les projets de modulaires ;
- > Idea Consult dans le cadre du développement du pôle de développement prioritaire « Josaphat » ;
- > le Comité d'accompagnement Plan guide rénovation urbaine pour le quartier Heyvaert.

L'ADT a rejoint deux « Task Forces » :

- > l'une, consacrée à la « Démographie bruxelloise », regroupant la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale ;
- > l'autre réunissant la Région de Bruxelles-Capitale, la Cocof, la Région Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la suite à ces rencontres, l'Agence élabore une deuxième « Note Écoles » rendant compte des éléments recueillis lors de ces entretiens (publication en 2014).



Par ailleurs, l'ADT a participé à la table-ronde sur l'enseignement, organisée par Brussels Studies Institute (BSI) le 29 août au BIP³. Le débat s'est déroulé dans le cadre de l'actualisation la note de synthèse des États Généraux de 2009, en intégrant, entre autres, les résultats des travaux de l'IBSA et de l'ADT. L'objectif de la table-ronde était de nuancer, de compléter ou d'aborder des éléments absents de la note, de rendre compte des problèmes et de communiquer les solutions apportées par les acteurs de terrain.

³ Voir <http://www.bsi-brussels.be/fr/documentation/videos/l-enseignement-a-bruxelles/>



Les équipements d'accueil de la petite enfance

La deuxième priorité en termes d'analyse territoriale des équipements concerne les structures d'accueil de la petite enfance. Comme pour les écoles, l'ADT doit :

- > analyser l'adéquation entre l'offre et les besoins en équipements, à l'heure actuelle et au regard des projections démographiques ;
- > identifier les déséquilibres territoriaux en termes de couverture spatiale des besoins ;
- > déterminer les quartiers où des places supplémentaires devront être créées en priorité.

En évaluant les futurs besoins à l'échelle des quartiers, l'intention est de rééquilibrer la répartition du nombre de places à créer sur l'ensemble du territoire régional.

Par ailleurs, afin d'affiner ses analyses et en proposant notamment une évaluation qualitative de l'offre, l'ADT a rencontré les acteurs suivants :

- > le Cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- > l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) ;
- > la Cellule Enfance et Milieux d'Accueil de l'Enfant de la Cocof ;
- > l'administration Bruxelles Pouvoirs Locaux ;
- > le Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE).

Dans ce cadre, des contacts ont été pris au niveau politique pour déterminer un seuil d'analyse. En effet, le taux de couverture de référence utilisé jusqu'à présent dans la majorité des études correspond au seuil de 33 % (1 place pour 3,3 enfants) défini dans le Traité de Lisbonne. Cependant, la plupart des acteurs bruxellois ou agissant à Bruxelles s'accordent à dire que ce taux est insuffisant.

D'autres points restent à éclaircir avec les acteurs :

- > Afin de créer un cadastre des places créées et programmées, il s'agit de s'accorder sur la manière de centraliser et d'actualiser régulièrement les informations relatives à la programmation de places, notamment grâce aux différents Plans Crèche et Cigogne, ainsi que dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (Contrats de Quartiers Durables, FEDER...).
- > Il serait intéressant d'intégrer à cette mise à jour les données concernant, entre autres :
 - la part des places « publiques » dans l'offre, par rapport à l'associatif non subventionné et au privé ;
 - le poids des crèches d'entreprises dans cette offre (Plan « SEMA ») et le taux d'occupation par des enfants navetteurs ;
 - le poids des structures d'accueil dites atypiques (par exemple : structures à vocation sociale offrant une aide parentale, places par intermittence, en urgence...) dans l'offre ;
 - l'âge d'entrée et de sortie des enfants (augmentation des sorties « tardives » en raison du manque de places dans le maternel) – lien à faire avec la création de places scolaires ;
 - le nombre d'enfants en attente de place par rapport à la population des « 0-3 ans ».
- > En outre, peu d'évaluations qualitatives de l'offre ont été réalisées à ce jour. Cette tâche s'avère néanmoins complexe, dès lors que l'Agence ne dispose pas à ce stade, d'analyses sectorielles et que des normes différentes d'agréments et de subventions pour les infrastructures d'accueil sont d'application dans les deux Communautés.



Analyse thématique : « Panorama de la vie étudiante à Bruxelles : pratiques urbaines et rapport à la ville »

L'ADT et les universités bruxelloises ont pris l'initiative de mener une enquête destinée à dresser un panorama général de la vie étudiante à Bruxelles. À partir d'une sélection d'aspects qui traduisent le rapport des étudiants à la ville, les objectifs principaux de ce sondage sont :

- > évaluer les usages actuels et les besoins (actuels ou futurs) des étudiants en termes d'aménités urbaines ;
- > donner une vision territorialisée de ces usages ;
- > définir les principaux facteurs qui entrent en considération dans le choix des étudiants pour leur lieu d'études (voir dans quelle mesure les éléments liés au contexte urbain entrent en ligne de compte).

Dans un premier temps, l'enquête s'adresse aux étudiants des établissements universitaires des deux communautés implantés en Région de Bruxelles-Capitale. Afin d'obtenir une vue complète de la situation, l'enquête sera soumise aux étudiants des Hautes Écoles bruxelloises à la rentrée prochaine.

Cette analyse, menée en étroite collaboration avec les universités bruxelloises (ULB, VUB, UCL, USL-B) et le Brussels Studies Institute (BSI)⁴, a débuté par l'élaboration d'un questionnaire. Celui-ci a été diffusé, le 20 novembre 2013, auprès de 40.000 étudiants (envoi par mail par les universités elles-mêmes).

Le questionnaire comporte une centaine de questions. Les thématiques abordées concernent plus particulièrement :

- > le logement : « Où est situé votre logement étudiant ? », « Dans quel type de logement vivez-vous ? », « Quels sont vos critères pour choisir votre logement ? »...
- > la mobilité : « Combien de temps mettez-vous en moyenne pour aller de votre lieu de résidence en semaine à l'université, tous modes de transport confondus ? »...
- > la consommation : « Êtes-vous satisfait de l'offre commerciale de votre quartier ? »...
- > l'offre de loisirs (récréative, sportive, etc.) : « Êtes-vous satisfait des infrastructures sportives à votre disposition ? », « Comment vous informez-vous sur la vie culturelle à Bruxelles ? »...
- > l'emploi (job étudiants) : « Avez-vous un ou plusieurs emplois rémunérés ? », « Pouvez-vous indiquer la fonction que vous occupez et le secteur d'activité/le type d'entreprise ? », « Pensez-vous que votre emploi a un impact – autre que financier – sur la réussite de vos études ? »...
- > le budget : « Pouvez-vous donner la répartition de votre budget sur ces différentes postes : logement, alimentation, loisir... ? »...

Par ailleurs, afin d'optimiser le taux de réponses, le questionnaire a fait l'objet d'une importante communication (affiches, flyers). L'organisation d'un tirage au sort, en partenariat avec Visitbrussels, a permis d'offrir des lots à certains participants.

Plus de 4.200 réponses ont été recueillies. Ces données inédites à Bruxelles seront analysées durant le 1^{er} semestre 2014 et les premiers résultats seront présentés lors d'un colloque sur la vie étudiante organisé par le BSI le 23 avril de la même année.

⁴ À la demande des universités, le BSI entame également un programme de recherche sur la relation des universités à la ville. Les travaux du BSI et de l'ADT étant complémentaires, les deux instances collaboreront pour partager et coordonner leurs travaux respectifs et mutualiser certaines étapes du processus (élaboration des outils de récolte des données, diffusion des résultats...).

Aide à la Décision

En 2013, les missions d'aide à la décision ont porté sur la rédaction du Plan Régional de Développement Durable (PRDD) et sur la définition des périmètres de la Zone de Rénovation Urbaine et de la Zone d'Économie Urbaine Stimulée.



Le Plan Régional de Développement Durable (PRDD)

Le Gouvernement régional a chargé l'ADT de contribuer activement à la rédaction, en collaboration étroite avec la DEP, du projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD), déterminant des grandes priorités de la Région de Bruxelles-Capitale, aux horizons 2020 et 2040.

La majeure partie du projet de PRDD ayant été rédigée en 2012, l'année 2013 a essentiellement été consacrée à la relecture politique du plan. Dans cette phase, l'ADT a surtout joué un rôle de soutien pour compléter ou réajuster certains aspects du projet de plan. Ainsi, l'ADT a :

- > assisté aux différentes rencontres inter-cabinets (une trentaine de réunions, sans compter les réunions préparatoires) et aidé à adapter le texte suite aux remarques émises lors de ces réunions ;
- > coordonné la rédaction d'une synthèse du plan ;
- > réalisé des synthèses de deux des études réalisées dans le cadre du processus d'élaboration du plan (études « Définition des principes généraux de localisation et d'intégration des bâtiments de grande hauteur en Région de Bruxelles-Capitale » et « Inventaire des lieux de densification potentielle en Région de Bruxelles-Capitale ») ;
- > élaboré un glossaire du Projet de Ville.

Suite à l'approbation du projet de PRDD par le Gouvernement le 19 décembre 2013, l'ADT a apporté son assistance dans le cadre de deux événements préliminaires à la phase de consultation :

- > la coordination de la mise en ligne du projet de PRDD sur le site Internet qui lui est spécifiquement consacré (www.prdd.be). Une mission a été confiée au prestataire « Explose » ;
- > la préparation d'un colloque visant à apporter un éclairage neuf sur les textes du projet de PRDD et éventuellement à dégager des recommandations, grâce à la consultation du monde académique et des forces vives de la Région.

La définition de périmètres d'intervention dédiés

La Zone de Rénovation Urbaine (ZRU)

Dans le cadre des travaux préparatoires au PRDD et conformément aux prescrits du CoBAT, le Gouvernement a confié à l'ADT la mission de vérifier la pertinence du périmètre des zones d'intervention prioritaire et plus particulièrement celui de l'Espace de développement renforcé du logement et de la rénovation – EDRLR (défini dans le PRD de 2002).

Concrètement, l'ADT a été chargée d'actualiser les données socio-économiques de la future zone d'intervention prioritaire et de vérifier les données sur l'état du logement.

Sur base de ces travaux et des propositions émises par les Cabinets concernés, l'ADT a proposé une nouvelle délimitation de l'EDRLR, appelée « Zone de Rénovation Urbaine » (ZRU).

Le Gouvernement a approuvé le projet de PRDD le 19 décembre 2013, et de facto le projet de ZRU.








Des critères socio-économiques simples et actualisables ont été retenus pour la définition de la nouvelle zone, sur base des données par secteur statistique :

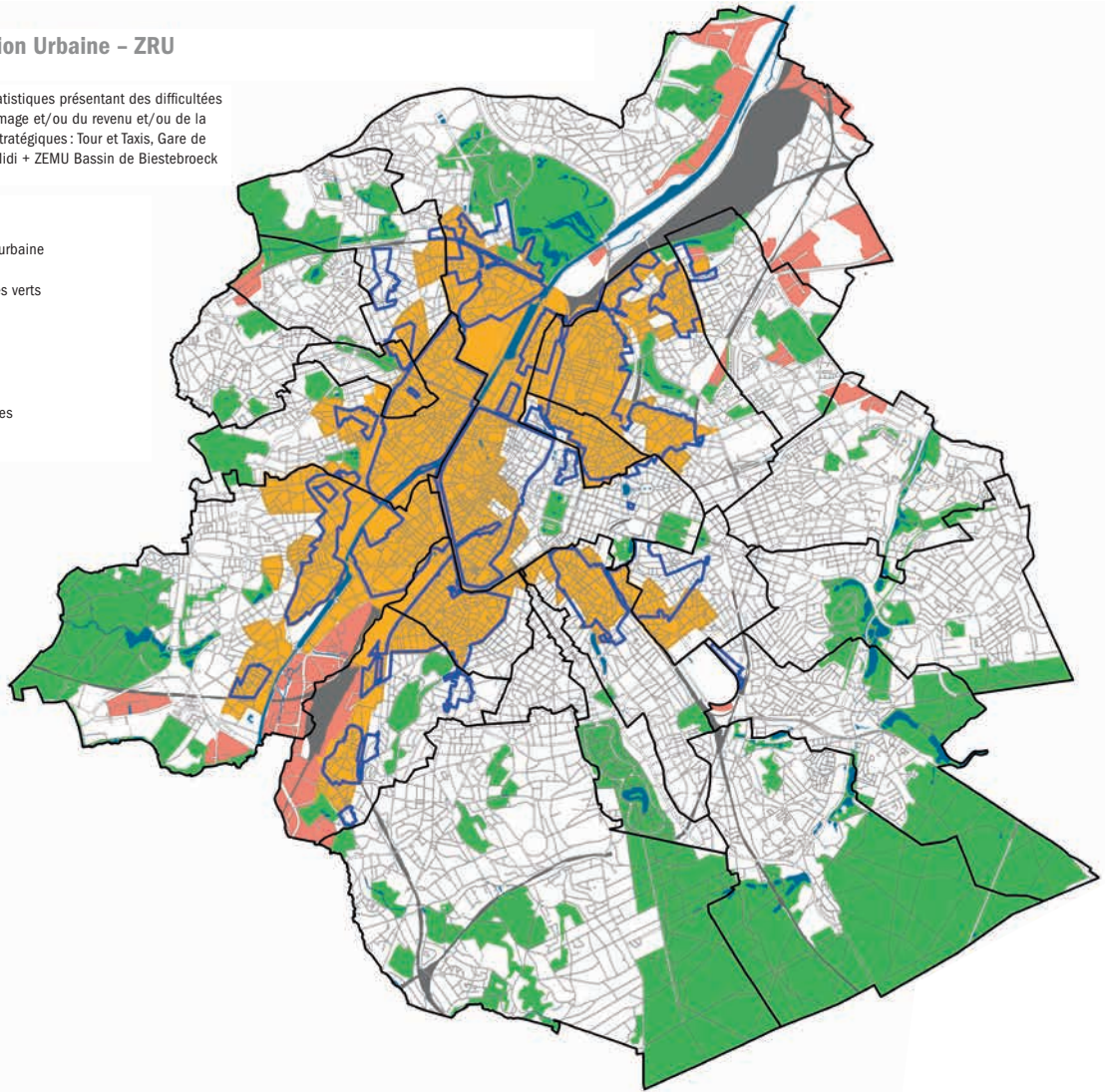
- > les revenus (statistiques fiscales), inférieurs au revenu médian par déclaration ;
- > le taux de chômage (Actiris) supérieur à la moyenne régionale ;
- > la densité de population supérieure à la moyenne régionale.

Une enquête de terrain complémentaire (qui a relevé l'état extérieur de 17.000 bâtiments et des caractéristiques propres aux quartiers concernés), a permis de corriger certaines anomalies. Par exemple, comme de nombreux résidents européens ne sont pas soumis à l'IPP en Belgique, les quartiers « des Squares Marie-Louise et Ambiorix » cumulaient les trois critères de précarité. À l'inverse, des quartiers de faible densité de population comme celui « des Abattoirs » à Anderlecht ou « des Industries » à Molenbeek ont été retenus parce qu'ils cumulaient les deux autres critères de précarité (chômage et revenus), et qu'il a été tenu compte de la nécessité de faire une zone homogène dans la partie centrale. Enfin, des secteurs peu peuplés à l'heure actuelle mais destinés à voir leur population augmenter (tels que le secteur des Abattoirs ou Tour et Taxis) ont été ajoutés.

En définitive, la superficie de la zone prioritaire éligible aux politiques de rénovation urbaine passe de 1.429 à 1.886 ha.

La Zone de Rénovation Urbaine – ZRU

-  **ZRU** : Secteurs statistiques présentant des difficultés au niveau du chômage et/ou du revenu et/ou de la densité + Zones stratégiques : Tour et Taxis, Gare de l'ouest, Gare du Midi + ZEMU Bassin de Biestebroek
-  EDRLR
-  zones d'industrie urbaine
-  principaux espaces verts
-  chemin de fer
-  eau
-  limites communales





La Zone d'Économie Urbaine Stimulée (ZEUS)

L'ADT a également contribué à délimiter une Zone d'Économie Urbaine Stimulée, outil de discrimination positive permettant de soutenir les entreprises qui favorisent l'emploi de proximité dans les quartiers où l'exclusion sociale est un risque majeur.

Les objectifs de cet outil sont multiples : diminuer le chômage, lutter contre le travail en noir, stimuler l'entrepreneuriat et changer l'image négative de certaines zones en difficulté. Pour ce faire, il est prévu d'accorder trois types d'aides financières : des aides liées aux investissements généraux, des aides à l'embauche et des aides à l'implantation (à destination des micro, petites et moyennes entreprises dont au moins 30 % des salariés sont domiciliés dans la ZEUS).

Cette zone a été délimitée en tenant compte des espaces à vocation économique, d'indicateurs socio-économiques (taux de chômage, niveau de formation, niveau de revenu) et de critères de couverture géographique (zone d'un seul tenant comptant de 20.000 à 50.000 habitants).

L'ordonnance portant sur la création de la ZEUS a été adoptée en janvier 2014. Des arrêtés d'application doivent encore être publiés pour la rendre effective.



Veille territoriale en appui des grands projets urbains

Le développement du « pôle médias » à Reyers

L'ADT est chargée, par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, d'assurer le développement du pôle « Reyers ».

Cette mission comporte deux volets distincts, bien que fortement liés :

- > le développement du projet urbain (voir page 42).
- > l'émergence d'un « pôle médias » structuré sur l'ensemble de la zone.

Dans la perspective de ce second volet, l'ADT s'est fixé quatre objectifs principaux :

- > mobiliser les acteurs du secteur autour du projet de « pôle médias » : valoriser les acteurs déjà implantés dans la zone et attirer de nouvelles « structures » (entreprises, Hautes Écoles, organisations culturelles, commerces...);
- > promouvoir le « pôle médias » via la création d'une image de marque et une stratégie de communication visant à valoriser l'existant et à améliorer l'attractivité de la zone ;
- > articuler le « pôle médias » et le projet urbain : d'une part en faisant remonter les attentes et les besoins des acteurs du pôle aux concepteurs du projet urbain ; d'autre part en accompagnant les acteurs médias qui veulent s'implanter sur le site ;
- > améliorer la connaissance autour du « pôle médias » via des visites de « clusters » médias similaires en Belgique ou à l'étranger, ainsi que via des collectes d'informations sur la situation actuelle en Région bruxelloise (registre des compétences actuellement présentes sur la zone et au sein de la Région, suivi de l'état de l'occupation des bureaux dans la zone...).

En juillet 2013, l'ADT a confié à Idea Consult (dans le cadre du marché sur l'« étude de faisabilité d'un pôle médias sur le site Reyers ») une nouvelle mission concernant l'image et l'attractivité du pôle. Dans cette optique, Idea Consult s'est associé au bureau de communication McCann Brussels afin de proposer une image de marque pour le pôle médias (nom, logo, stratégie de communication), ainsi qu'une réflexion sur les « incitants » économiques susceptibles d'améliorer l'attractivité de la zone.

En parallèle, afin de déterminer les attentes et besoins actuels des entreprises de la zone, l'ADT a rencontré les grandes entreprises médias présentes dans la zone, et a entamé les rencontres avec des entreprises susceptibles d'être intéressées par une installation dans la zone. Ces rencontres ont aussi été l'occasion d'apporter des informations sur le projet urbain. Dans ce cadre, l'ADT a présenté, le 17 juillet, sa mission à un ensemble d'acteurs économiques lors d'une réunion organisée à l'initiative du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans un objectif de coordination et de mutualisation des initiatives publiques en faveur du développement économique bruxellois et du secteur des médias en particulier, l'ADT collabore avec les organismes régionaux concernés, notamment Impulse et Citydev. Ainsi, l'ADT participe au cluster « screen.brussels » (coordonné par Impulse) en tant que membre permanent du « board » (comité d'accompagnement du cluster). Des contacts ont également été pris avec les communes concernées (Evere, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert).

L'ADT a aussi rencontré quelques responsables d'organisations/équipements culturels susceptibles d'être intéressés par une implantation sur le site dans les prochaines années.



Enfin, l'ADT a visité deux « clusters » développés dans des secteurs économiques proches (le « Pôle Image » de Liège et la « Plaine Image » de Lille-Métropole) afin de prendre connaissance des bonnes pratiques et des dysfonctionnements à éviter dans ce type de projet. Les enseignements de ces visites concernent tant les types de services et d'infrastructures développés pour attirer les entreprises d'un secteur bien spécifique, que l'articulation entre cluster économique et développement urbain.

Acteurs rencontrés

Entreprises	
Studio l'Equipe	
Directeur général	
Directrice Relations publiques et internationales	26/09/2013
Directeur Développement et positionnement de l'entreprise	
Groupe Rossel	
Directeur général	01/10/2013
Directeur des achats	&
Service des achats	17/10/2013
Directeur Marketing	
RTL-TVI	
Directeur des moyens généraux	
Coordinateur mobilité	14/10/2013
VRT	
Direction développement immobilier	
Direction marketing	18/10/2013
RTBF	
Direction des facilités	
Direction de l'immobilier	28/10/2013
Porte-parole	
Télé Bruxelles	
Directeur	20/11/2013
Belga	
Directeur	18/12/2013
EACEA (European Agency for Culture, Education and Audiovisual)	
Directeur Real Estate Policy	15/01/2014
Communes	
Woluwe-Saint-Lambert	
Échevin de l'Urbanisme	
Responsable du Service Urbanisme	12/11/2013
Schaerbeek	
Échevin de l'Urbanisme	
Chef de Cabinet de l'Échevin à l'Urbanisme	16/12/2013

L'Atlas Canal

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Directeur Canal, l'ADT a poursuivi la réalisation d'un atlas destiné à illustrer et à expliquer le contexte du Territoire du canal, pôle de développement prioritaire de la Région.

Y sont abordées une série de thématiques : la géographie, l'hydrologie et l'environnement, l'histoire, la démographie, les traits identitaires du territoire, le logement, les équipements, le développement économique et l'emploi, la mobilité, le tourisme et les loisirs, la dynamique créative et culturelle, ainsi que la planification urbaine.

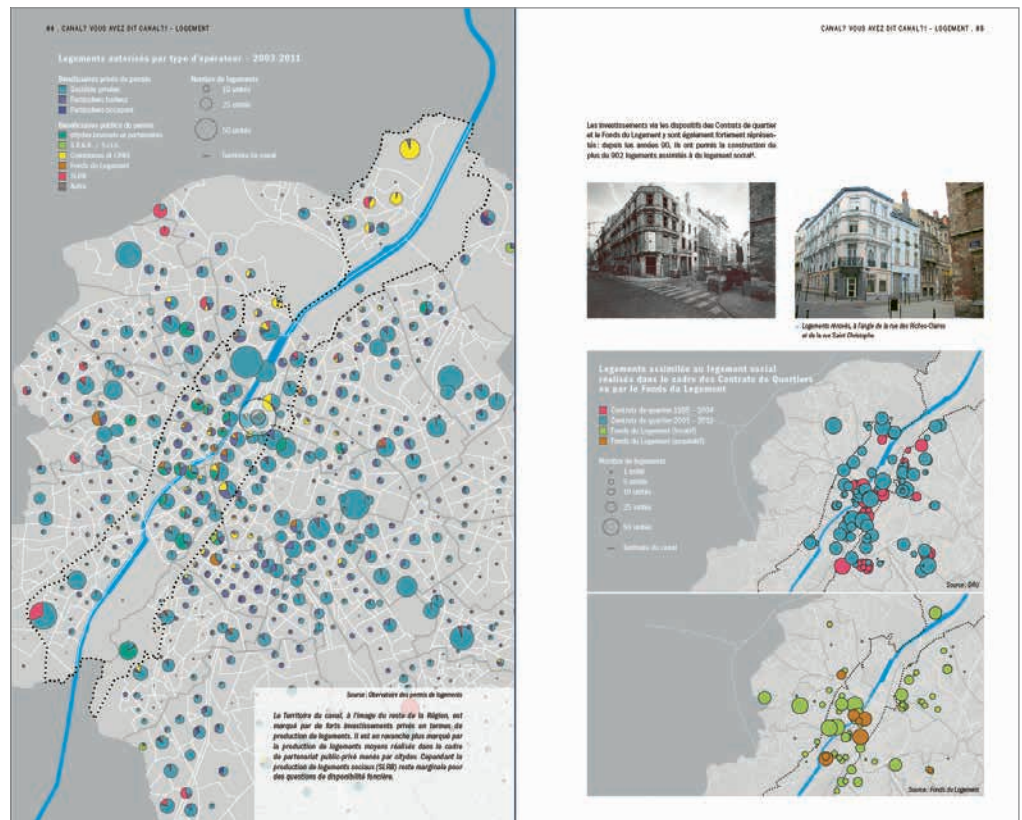
Les objectifs de cette publication sont les suivants :

- > proposer un regard positif (sans pour autant passer sous silence les problèmes inhérents au territoire), mettant l'accent sur les potentialités et le dynamisme de ce territoire ;
- > mettre à jour les données récoltées dans le cadre de la publication « Bruxelles Change... ! » (2007) ;
- > prendre en compte le diagnostic territorial et l'étude identitaire de la ZIP, réalisés dans le cadre du projet de Marketing urbain (programmation FEDER 2007-2013) ;
- > permettre aux acteurs concernés d'avoir une vision cartographiée et illustrée des grands enjeux du territoire.

La rédaction de l'Atlas exige de récolter, de mettre à jour et de traiter un grand nombre de données, fournies par divers organismes.

Les textes sont rédigés soit par l'ADT soit par des contributeurs externes, ou ont fait l'objet d'interviews avec des représentants de structures incontournables lorsqu'on aborde les thématiques liées au canal.

L'ADT coordonne la publication, réalise la cartographie, mène des interviews et accompagne le cas échéant les rédacteurs externes mis à contribution.



Contributeurs externes à l'ADT

Véronique CLETTE (Observatoire de l'Emploi), Christophe DE VOGHEL (Bruxelles Mobilité), Nicolas DELHOVE (Era Fenix Real Estate), Stéphane DEMETER (Direction des Monument et Sites - ULB), Adrien DEWEZ (Atrium), Sharon GECZYNSKI (Observatoire de l'Emploi - ULB), Benoit LAINE (IBSA), Fabienne LONTIE (Direction Rénovation Urbaine, Bruxelles Développement Urbain), Benoit MORITZ (MSA - ULB), Jean PUISSANT (ULB), Marco RENZATO ([pyblik] - team), Yves VAN DE CASTEELE (Direction Études et Planification, Bruxelles Développement Urbain), Yannik VAN PRAAG (La Fonderie), Pierre VAN WUNNICK (Van Wunnick Partners), Guido VANDERHULST (Bruxelles Fabriques), Jean-Paul WOUTERS (Bruxelles Mobilité), Brussels by Water et Le Cercle des Régates de Bruxelles.

Personnes interviewées

Patrick BONTINCK (Visit Brussels), Stéphan SONNEVILLE (Atenor Group), Philippe ANTOINE (Citydev - Expansion économique), Benjamin CADRANEL (Citydev - Rénovation urbaine), Wim EMBRECHTS (Platform Kanal), Jo Huygh (Abattoirs S.A.), Alexandra LAMBERT (MAD Brussels), Alfons MOENS (Port de Bruxelles), Joris Tiebout (Abattoirs S.A.), Geert VAN SNICK (AIS Baita).

L'Atlas Canal sera publié en français et en néerlandais (publications séparées) pour la fin du premier semestre 2014.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Création d'un pôle d'expertise en participation citoyenne

L'Accord de Gouvernement 2009-2014 confie à l'ADT la mission de « **développer un pôle d'expertise en matière de participation citoyenne** et d'organiser des processus innovants de participation (en complément des obligations légales) sur les grands projets urbains permettant de prendre en compte les attentes de tous les acteurs dès l'amont des projets ».

Cette mission s'inscrit dans les ambitions du projet de PRDD (chapitre 13, partie 2. 2.1). Le « pôle d'expertise en matière de participation », au sein du Bureau de planification de la Plateforme territoriale, devra permettre aux citoyens d'accéder à de nouvelles ressources et aux pouvoirs publics de développer de nouvelles capacités d'actions.



État des lieux des pratiques existantes et dynamique partenariale

En avril 2013, une méthode de travail et un programme opérationnel ont été présentés au Conseil d'administration, afin de déterminer à la fois le fonctionnement du pôle d'expertise et « un cadre de référence » (construction de critères d'évaluation et de bonnes méthodes de participation) de la mise en pratique de la participation.

Consciente que de nombreuses réflexions ont déjà été menées à ce sujet, l'Agence a proposé de débiter sa démarche en établissant un état des lieux des pratiques et des acteurs existants :

- > un travail de **documentation** et de **benchlearning** sur la participation dans les grands projets urbains belges et européens. Anvers, Lille, Copenhague, Berlin... constituant en effet des exemples intéressants en la matière ;
- > recensement des acteurs-clés de la participation en Région de Bruxelles-Capitale. Ce recensement a permis d'établir **une liste de bureaux et de consultants spécialisés** en missions participatives à Bruxelles⁵. Entre mars et septembre 2013, elle a également rencontré une cinquantaine d'acteurs concernés par la participation en Région de Bruxelles-Capitale (les administrations régionales et communales, les organismes d'intérêt publics, les bureaux d'urbanisme et de consultance en participation, les associations de terrain, le monde académique)⁶.

Ces rencontres ont permis :

- > de mieux appréhender les expériences de terrain, les attentes, les difficultés et les atouts actuels de la participation en Région de Bruxelles-Capitale ;
- > de déterminer les réponses concrètes qui peuvent être apportées en créant un pôle d'expertise en matière de participation dans le cadre des grands projets urbains.

⁵ Voir http://www.adt-ato.irisnet.be/sites/default/files/documents/Participation_Listing_operateurs_FR_0.pdf

⁶ Voir liste sur http://www.adt-ato.irisnet.be/sites/default/files/documents/Participation_liste_acteurs_rencontres_FR_1.pdf

Enjeux de la participation et feuille de route

Suite à cette première étape, l'ADT, en tant que facilitateur de la connaissance et du développement du territoire, a mis en évidence la plupart des attentes et des recommandations communes à chacun.

Celles-ci ont été synthétisées en quatre enjeux, définis comme des éléments qu'il convient d'améliorer ou de renforcer en matière de participation et des pistes de solution auxquelles le pôle devra être attentif.

Ces enjeux, décrits dans une feuille de route⁷ et précisés avec l'ensemble des acteurs lors des matinées de travail, sont les suivants :

- > l'enjeu du cadre de référence commun ;
- > l'enjeu de la coordination entre procédures ;
- > l'enjeu de la diversité des publics et des intérêts ;
- > l'enjeu des ressources, de la communication et des informations.



Matinées de travail et construction d'un cadre de référence commun

L'ADT a présenté (le 2 décembre 2013 au BIP) la synthèse des rencontres individuelles et ses premières propositions en vue de développer un pôle d'expertise en matière de participation et d'améliorer les processus participatifs dans le cadre des grands projets urbains.

Une centaine de représentants d'institutions, d'administrations régionales et communales, de bureaux de consultance en participation et d'urbanisme, ainsi que des acteurs issus du monde associatif et académique ont pris part à cette première matinée. Ils ont été invités à faire part de leurs remarques et à valider les propositions.

La matinée a, par ailleurs, été illustrée par des exemples de processus participatifs qui ont permis d'alimenter les réflexions des participants. Ces processus ont été mis en place dans le cadre de grands projets urbains flamands, wallons et français :

- > « Présentation du manuel consacré aux projets urbains complexes », Linda Boudry, Kenniscentrum Vlaamse Steden ;
- > « Pratiques participatives en Wallonie : activer les grands territoires », Michaël Van Cutsem, Institut Jules Destrée ;
- > « Pour une réforme radicale de la politique de la Ville : la Mission Participation, contexte, démarche et propositions », Marie-Hélène Bacqué, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense.

Toutes les présentations sont disponibles sur le site de l'ADT⁸.

Cette matinée de synthèse a été suivie de deux matinées de travail, les 11 et 18 décembre 2013. Celles-ci ont rassemblé une cinquantaine de participants, issus de la société civile, du monde académique et des instances communales et régionales. Ils ont travaillé sur les thèmes suivants :

- > Gouvernance et transversalité ;
- > Créer les conditions de la Participation ;
- > Critères de qualité et d'évaluation.

⁷ Voir http://www.adt-ato.irisnet.be/sites/default/files/documents/Participation_Feuille_de_route_FR.pdf

⁸ Voir <http://www.adt-ato.irisnet.be/fr/enjeux-urbains/participation/etat-des-lieux-des-pratiques-existantes-et-dynamique-partenariale>

Ces matinées ont précisé les enjeux initialement cités en attirant l'attention notamment sur :

- > l'importance de rendre les négociations politiques plus transparentes et d'expliquer les décisions prises ;
- > les difficultés liées à la gouvernance entre les politiques régionales et communales, et entre les projets publics et privés ;
- > la nécessité d'établir un cadre législatif et réglementaire adéquat et/ou créer, en amont des projets, un conventionnement entre toutes les parties concernées pour garantir une culture de participation.



Projet de sensibilisation citoyenne aux enjeux urbanistiques

En septembre 2011, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale lançait, sous l'impulsion du Secrétaire d'État à l'urbanisme, un premier appel à projets de « sensibilisation citoyenne aux enjeux urbanistiques ».

L'objectif est d'encourager les associations (secteurs culturel, socio-culturel, sportif et d'insertion socio-professionnelle localisés sur le territoire régional) à participer activement à la réflexion sur la construction de leur environnement et sur les enjeux urbanistiques contribuant à créer ou à renforcer l'identité bruxelloise.

Un nouvel appel à projets a été lancé le 24 septembre 2013 au BIP. Comme lors des éditions précédentes, l'ADT a présenté les grands enjeux urbains bruxellois aux associations intéressées, les outils mis en place par la Région pour y répondre (PRDD, PRAS Démographique...), ainsi que les moyens grâce auxquels les citoyens peuvent donner leur avis (enquête publique...). L'Agence a également décrit sa mission de mise en place d'un pôle d'expertise en matière de participation citoyenne.

Les présentations sont disponibles sur le site de l'ADT⁹. ■

⁹ <http://www.adt-ato.irisnet.be/fr/news/sensibiliser-aux-enjeux-urbanistiques>

LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES STRATÉGIQUES



Depuis 2010, l'Agence assure, à la demande du Gouvernement, le suivi du développement des zones stratégiques d'importance régionale (reprises par ailleurs comme pôles de développement au projet de PRDD), en précisant le mandat pour chacune d'entre elles.

LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES STRATÉGIQUES PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE !

Pour plusieurs zones stratégiques (Reyers, Quartier européen, Midi, Tour et Taxis), l'année 2013 fut marquée par une accélération du rythme de la mise en œuvre opérationnelle. Soit au stade de la définition de projets urbains (Midi, Reyers), soit lors de l'élaboration de schémas de gouvernance (Reyers), soit encore dans la mise en œuvre concrète des zones plus anciennes (Projet urbain Loi, Tour et Taxis).

On retiendra en particulier :

- > À **Tour et Taxis** et au Bassin Béco, les chantiers de la tour résidentielle Up-site et du siège de Bruxelles Environnement en phase finale, la rénovation remarquable de l'Hôtel des Postes, le démarrage du chantier de Brussels Greenbiz, la délivrance du permis d'urbanisme pour les logements conventionnés au nord de la gare Maritime, l'élaboration du projet Meander qui vise à accueillir les bureaux de la Communauté flamande, des arbres préservés et une piste cyclable avenue du Port, des concours lancés pour le centre TIR et l'aménagement du quai des Matériaux.
- > Pour la **zone Midi**, l'élaboration d'un schéma directeur (en co-maîtrise d'ouvrage avec Bruxelles Développement Urbain et Bruxelles-Mobilité).
- > Pour la **zone Reyers**, la réalisation d'une étude de définition urbanistique pour le réaménagement du site de la VRT et de la RTBF. En définissant un projet urbain enthousiasmant, s'articulant autour d'un quartier des médias mixte, cette étude a permis de convaincre la VRT de rester à Reyers ! Le lancement des marchés publics relatifs au projet urbain RTBF-VRT et au projet « Parkway de Bruxelles » de réaménagement de la E40 et de ses abords.
- > Dans le **Quartier européen**, l'adoption du Règlement Régional d'Urbanisme Zoné (RRUZ) encadrant la mise en œuvre du Projet urbain Loi, la finalisation des projets des deux premiers développements immobiliers mixtes en concertation et la réalisation d'une étude sur les cheminements piétons.
- > Pour le **Territoire du canal**, l'élaboration d'un Plan directeur.

UNE MÉTHODE DE TRAVAIL

L'ADT agit comme outil régional de coordination et de pilotage en matière d'urbanisme opérationnel. À ce titre, elle est chargée de s'assurer du développement de certaines zones stratégiques pour l'avenir de Bruxelles – reprises par ailleurs comme « pôles de développement » dans le projet de PRDD.

En 2013, l'Agence a acquis une dimension nouvelle : une réelle expertise et un savoir-faire en matière de gouvernance urbaine opérationnelle. Dès lors, elle assure désormais régulièrement la maîtrise d'ouvrage (directement ou de manière déléguée) d'études de définition, de schémas directeurs, de masterplan et d'analyses sectorielles. C'est le cas en particulier pour les quartiers Midi, Reyers et européen. Ces maîtrises d'ouvrage sont souvent menées conjointement avec Bruxelles Développement Urbain et Bruxelles Mobilité, l'ADT assurant la plupart du temps le rôle de référent ou de mandataire en parfaite collaboration avec les administrations.

En outre, l'ADT a du fait preuve d'innovation en matière de marchés publics afin de trouver les meilleures formules pour assurer la continuité du projet urbain sur le long terme. Elle a notamment exploré la formule des *accords-cadres*, s'inspirant en les adaptant des pratiques des grandes villes françaises.

C'est ainsi qu'elle associe toujours un volet d'accompagnement sur le long terme aux études urbaines. Elle envisage, et c'est aussi une nouveauté, la remise régulière sur le métier des schémas directeurs qui ne sont plus des documents figés mais bien des références susceptibles d'évoluer.

La gouvernance urbaine opérationnelle

Pour mettre en œuvre ces pôles, l'ADT a développé un métier et des processus qui suivent idéalement les étapes suivantes :

- > la définition des enjeux (par exemple, la note de l'ADT réalisée en 2011 à propos du quartier Midi a permis de dégager les principaux enjeux du quartier et les intégrer au cahier des charges d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine) ;
- > la définition spatiale et programmatique (c'est le travail qui a été effectué en 2013 pour le site de la VRT et de la RTBF qui a abouti à un programme précis de surfaces bâtissables et d'affectations à développer sur le terrain des télévisions publiques) ;
- > la conception d'un projet urbain (Projet urbain Loi, masterplan RTBF VRT, schéma directeur Midi...) à une échelle relativement précise. Le cas échéant ces masterplans complètent et précisent des schémas directeurs menés sur une zone beaucoup plus large (par exemple, le projet sur les terrains de la VRT et de la RTBF ou le projet Parkway sont situés au sein d'un vaste schéma directeur de la zone levier n° 12) ;
- > la traduction du projet urbain à travers des outils réglementaires à portée juridique (RRUZ, PPAS, permis de lotir...);
- > l'évaluation des incidences environnementales des masterplans (par exemple, l'étude d'impact du Projet urbain Loi) ;
- > la mise en œuvre proprement dite du développement immobilier des sites publics ou parapublics et son encadrement (vente de lots, fiches de lots...). Notamment, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à un bureau spécialisé dans la conduite juridique et immobilière des projets de développement (Expert team). Pour la zone Reyers, le cahier des charges a été élaboré en 2013 ;
- > l'accompagnement des projets privés et publics (immeubles et espaces publics) sur le long terme afin que ceux-ci cadrent avec le projet urbain. Ce travail a par exemple été mené en ateliers pour les projets développés autour de la gare du Midi. Idéalement, cette mission doit suivre dans le temps l'élaboration du schéma directeur. Cependant, pour le quartier Midi, l'accompagnement des projets a été mené en parallèle, en raison d'un calendrier bousculé par l'introduction de demandes de permis d'urbanisme antérieurement au lancement du schéma directeur.

Une approche intégrée

De manière générale, l'Agence veille à favoriser une approche intégrée du projet urbain. En tant qu'interface entre toutes les parties, publiques et privées, impliquées dans le développement d'une zone stratégique, elle s'efforce de créer les conditions pour que les objectifs stratégiques élaborés par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale soient respectés et que les principes d'aménagement actés pour chaque zone soient traduits concrètement.

Cette approche passe par une optimisation de la gestion du projet dans son ensemble, notamment :

- > la centralisation, l'actualisation régulière et le partage de l'information, notamment via le site Internet de l'ADT ;
- > le renforcement des collaborations entre institutions et acteurs clés, la mise en relation des auteurs de projet et des développeurs publics et privés avec Bruxelles Environnement et le facilitateur Quartiers durables, afin de mettre en place des stratégies et méthodes pour faire des zones stratégiques de véritables quartiers durables ;
- > la mise sur pied de cellules opérationnelles par projet (comme, par exemple, pour le projet de réaménagement des « Espaces publics Saint-Lazare ») et la mise en commun des compétences ;
- > l'organisation des comités de suivi des différents projets visant à coordonner les acteurs publics et privés ;
- > des analyses immobilières : analyse du marché, montages opérationnels, contre-expertises (DTZ a été consultée à propos du PuL) ;
- > des études complémentaires :
 - urbanistiques (en 2013, étude des cheminements piétons réalisée par ERU) ;
 - juridiques (en 2013, l'ADT s'est adjointe les services d'un conseil juridique pour l'ensemble des zones stratégiques) ;
 - économiques (en 2013, étude programmatique pour l'animation des rez-de chaussée dans le périmètre du schéma directeur Midi, mission confiée à Pro Développement et Clipperton)... ;
- > l'identification des outils urbanistiques, juridiques et opérationnels adéquats pour développer certains projets.

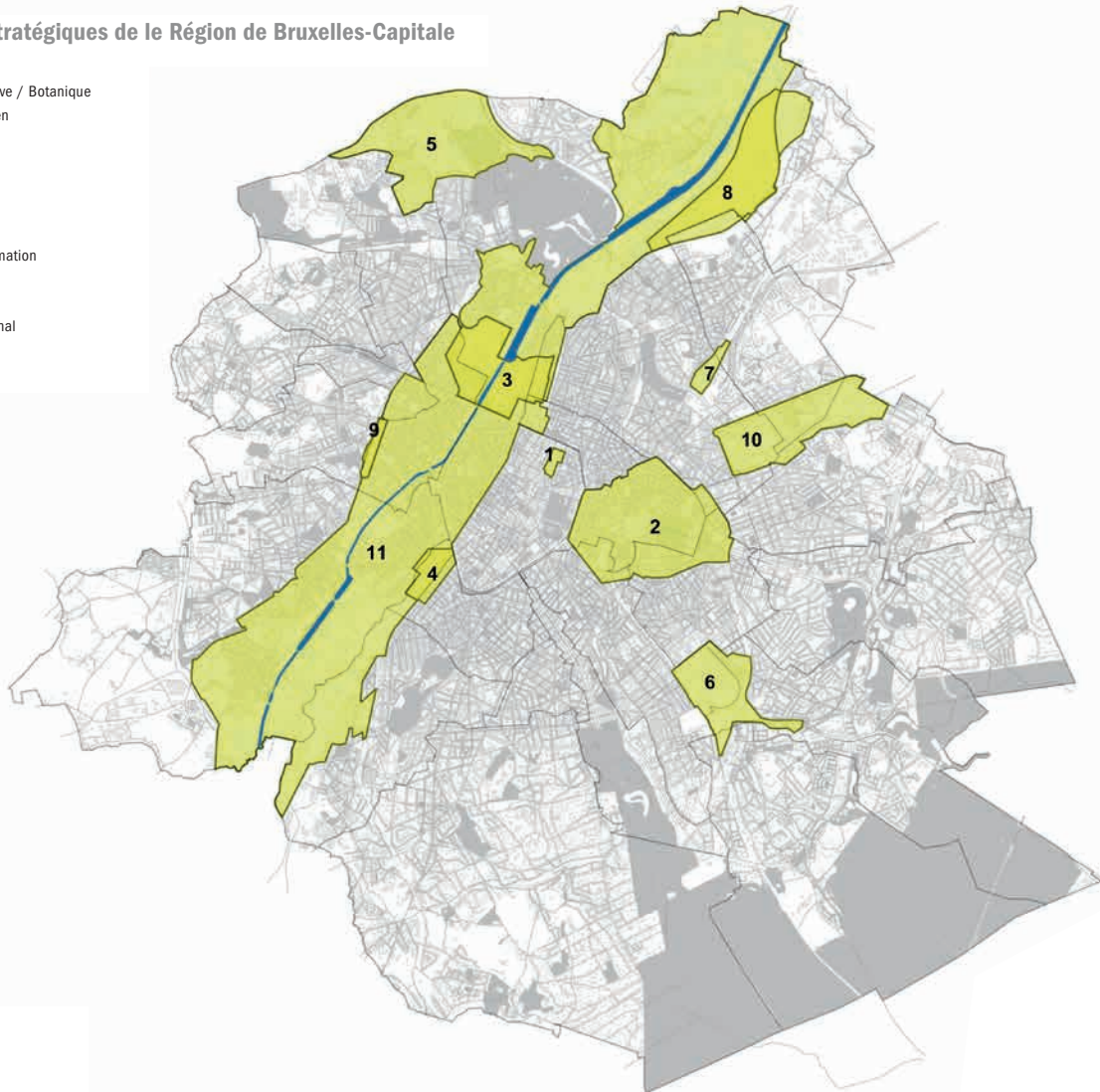
L'Agence est systématiquement associée aux divers comités d'accompagnement des rapports et études d'incidences environnementales relatifs aux projets de plans (notamment des PPAS), demandes de permis et certificats d'urbanisme. Citons en 2013, le PPAS Tour et Taxis, les demandes de permis pour deux grand projets immobiliers rue de la Loi.

Au service des autorités régionales, l'Agence :

- > assiste les maîtres d'ouvrage autant que les maîtres d'œuvre dans leur travail sur les zones, s'appuyant pour ce faire sur sa bonne connaissance transversale de l'ensemble des développements prévus sur chacune des zones ;
- > apporte un appui et son expertise en urbanisme aux différents cabinets ministériels et administrations. Elle fournit ainsi les éléments de réponse aux questions et interpellations parlementaires relatives aux différentes zones ;
- > s'efforce, dans un souci d'anticipation, à faire en sorte que les projets de développement reçoivent les soutiens financiers nécessaires à leur réalisation.

Les zones stratégiques de le Région de Bruxelles-Capitale

- 1. Cité administrative / Botanique
- 2. Quartier européen
- 3. Tour et Taxis
- 4. Midi
- 5. Heysel
- 6. Delta
- 7. Josaphat
- 8. Schaerbeek-Formation
- 9. Gare de l'Ouest
- 10. Reyers
- 11. Territoire du canal





LE SUIVI DES ZONES STRATÉGIQUES

ZONE LEVIER TOUR ET TAXIS (schéma directeur adopté en décembre 2008)

En 2013, le site privé de Tour et Taxis a connu une belle évolution marquée par le chantier du futur siège administratif de Bruxelles Environnement, le démarrage du chantier de l'incubateur d'entreprises Brussels Greenbizz et la rénovation de l'Hôtel des Postes.

De leur côté les pouvoirs publics et l'Agence en particulier se sont attelés au développement d'activités économiques sur les terrains du Port situés entre Tour et Taxis et le TIR, le tracé de la ligne de tram devant assurer à terme une bonne accessibilité du site en transports publics et le suivi des projets à l'instruction.

Les Taskforces

Taskforce du projet TACT

Suite aux travaux préparatoires menés en 2012 et consistant à réunir les informations nécessaires au lancement du marché en procédure négociée, l'ADT a été invitée à participer au comité d'avis (17 et 20 octobre).

L'attribution du marché est actuellement suspendue au prononcé du Conseil d'État suite à l'introduction d'un recours en suspension par un candidat non-retenu.

Taskforce du projet de réaménagement de l'avenue du Port

Suite à la décision du Gouvernement, la taskforce « avenue du Port » a été suspendue.

Le suivi des procédures administratives en cours

Le Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS)

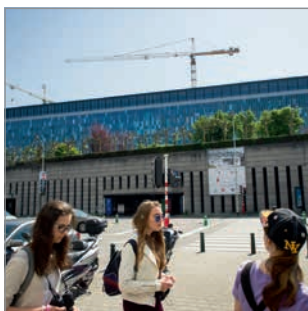
L'ADT a réuni (les 14 mai et 11 juin) les acteurs régionaux afin d'arrêter une position commune sur les options spatiales et programmatiques du PPAS au regard de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 avril 2009.

Divers

Différents projets en cours (pont Picard, logements Willebroeck – AG Real Estate) dans la zone ont fait l'objet d'un suivi particulier via des rencontres bilatérales ou la participation aux Comités d'accompagnement des études d'incidences.

L'information des citoyens, le partage d'information avec les acteurs privés et publics et la participation

La collaboration avec BRAL en matière d'information et de participation a été poursuivie. Dans le cadre de la mission de participation qui accompagne l'évolution de la zone stratégique, l'ADT a été invitée par l'asbl Jeugd en Stad à participer à deux réunions avec les habitants pour présenter l'état d'avancement des différents projets de la zone (6 septembre et 3 octobre).



ZONE LEVIER BOTANIQUE (schéma directeur adopté en novembre 2006)

À terme, les projets développés au sein de la zone levier doivent permettre de poursuivre la reconversion du site de l'ancienne Cité administrative, réduire la barrière urbaine que constitue la Petite Ceinture, revaloriser le Jardin Botanique et renforcer la qualité des espaces publics.

Ancienne Cité administrative de l'État : suivi du développement du site et des demandes de permis

Suite à l'approbation par le Gouvernement du PPAS Pacheco (élaboré par la Ville de Bruxelles) le 31 janvier 2013, le rôle de l'Agence s'est limité à une veille et un suivi des demandes de permis (analyse des demandes de permis, concertation des acteurs régionaux, réunions avec les développeurs du site, présence aux commissions de concertation...).

Ce suivi par l'Agence est toutefois important dans la mesure où il permet d'alerter au besoin les autorités sur certains points nécessitant d'être réorientés en vue de respecter la philosophie du schéma directeur et les prescriptions et recommandations du PPAS. À titre d'exemple, l'Agence a ainsi examiné attentivement avec les administrations concernées (Ville de Bruxelles, Commission royale des Monuments et des Sites – CRMS, Bruxelles Développement Urbain) la demande de permis relative à l'exploitation d'un parking sous l'esplanade située devant la Colonne du Congrès.

Le suivi des autres projets au sein de la Zone-Levier n°6

L'Agence demeure impliquée dans le suivi de dossiers importants pour le développement de la zone.

La couverture de l'avenue Victoria Regina

En avril 2013, le SPFMT Beliris a confié à l'association momentanée BSLP, regroupant en son sein les bureaux Grontmij & TPF Engineering, assistée des bureaux ARIES Consultants et R²D² (tous deux sous-traitants) l'étude de faisabilité du projet de couverture de l'avenue Victoria Regina. Pour rappel, l'ADT, en qualité de membre du comité de pilotage, avait, en 2012, assisté à l'élaboration du cahier spécial des charges et participé à l'analyse des offres.

L'Agence a suivi de près les différentes phases d'études de la mission, participant notamment aux réunions techniques et comités d'accompagnement de l'étude.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée sur le projet de réaménagement des « espaces publics Saint-Lazare »

L'Agence a été sollicitée fin 2010-début 2011 par les autorités régionales pour assister la Commune de Saint-Josse-ten-Noode dans ce projet de réaménagement d'espaces publics attribué à l'association momentanée Bureau Bas Smets – Jean-Pierre Charbonneau consultants – Bureau Greisch – Bureau Bouwtechniek en juillet 2012. Si cette étude a été quelque peu ralentie en 2013, l'Agence a néanmoins poursuivi son travail d'assistance et de coordination générale du projet :

- > participation aux comités de pilotage du projet et contacts réguliers avec les bureaux d'études ;
- > assistance en vue des comités techniques et d'accompagnement de l'étude ;
- > participation aux techniques, d'accompagnement et autres réunions de travail ;
- > présentation du projet aux partenaires publics régionaux et communaux (notamment au Groupe Mobilité de la Commune de Schaerbeek) ;

L'information des citoyens et la participation

L'Agence a par ailleurs assisté aux réunions d'information organisées par la Commune de Saint-Josse à l'attention des riverains du quartier.



ZONE LEVIER QUARTIER EUROPÉEN (schéma directeur adopté en avril 2008)

Pour rappel, depuis 2010, la Déléguee de la Région de Bruxelles-Capitale au développement du Quartier européen est liée à l'ADT par une mission de consultance. Elle assure avec les membres de l'équipe le suivi et la mise en œuvre du schéma directeur.

Le Projet urbain Loi

Parmi les 12 programmes d'actions du schéma directeur, le Projet urbain Loi (PuL) a été mis au point comme effet de levier de la mixité. Le projet, élaboré par l'Atelier de Portzamparc, lauréat de la compétition internationale d'urbanisme en 2009, allie haute densité, réalisation d'espaces publics, mixité fonctionnelle, intégration aux tissus urbains voisins et forme urbaine symbolique.

Les lignes directrices du projet urbain devant être transposées dans un cadre réglementaire, l'ADT a participé à l'élaboration d'un Règlement Régional d'Urbanisme Zoné (RRUZ), au lancement d'un PPAS et a suivi l'instruction des demandes de permis.

Le Règlement régional d'urbanisme zoné (RRUZ)

- > À la demande du Gouvernement, réalisation d'une étude d'impact du premier projet de RRUZ mis à l'enquête publique en mars 2012 dont l'objectif était d'identifier et de réduire les incidences négatives du projet (la maîtrise d'ouvrage de cette étude d'impact fut assurée par l'ADT).
- > Suite aux recommandations de l'étude d'impact, rédaction d'un second projet de RRUZ (adopté par le Gouvernement de Bruxelles-Capitale le 28 février 2013 et soumis à une enquête publique du 18 mars 2013 au 16 avril 2013).
- > Dans le cadre de l'enquête publique: rédaction et édition d'une brochure explicative, traitement et synthèse des observations, présentation du projet de RRUZ aux instances consultatives réunies (CRD, CES, Commission Mobilité, Conseil du Logement, CRMS), à la Commission Européenne et à la Commission de Concertation du 22 mai 2013.
- > Adaptation du projet de RRUZ suite à l'avis du Conseil d'Etat, émis le 2 octobre 2013.
- > Préparation et aide à la rédaction de l'Arrêté du Gouvernement adoptant d'une part le RRUZ et, d'autre part, la composition particulière (étude vent, éclairage...) des dossiers de demande de certificat et de permis d'urbanisme pour le périmètre de la rue de la Loi et ses abords.
- > Participation aux réunions inter-cabinets.

Le Plan particulier d'affectation du sol (PPAS) Loi

Le PPAS vise à traduire les dispositions du RRUZ au sein de chaque îlot, définir la répartition des affectations et déterminer un plan d'intentions paysagères et une stratégie d'aménagement et de gestion d'espaces libres publics et privés. En parallèle, une structure opérationnelle ou financière facilitant la mise en œuvre du Projet urbain Loi sera définie.

- > Préparation et aide à la rédaction de l'Arrêté du Gouvernement relatif à la mise en œuvre, par plan particulier d'affectation du sol du projet urbain.
- > Préparation et aide à la rédaction de l'avis de marché pour la mission du PPAS Loi.

Le suivi des demandes de permis d'urbanisme rue de la Loi

- > Accompagnement des demandes de permis d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre concrète du PuL.
- > Rédaction de fiches techniques à l'attention des Cabinets du Ministre-Président et du Secrétaire d'État à l'Urbanisme.
- > Organisation de nombreuses réunions techniques avec le fonctionnaire délégué et l'Atelier Christian de Portzamparc.
- > Participation aux comités d'accompagnement des études d'incidences pour les projets de constructions hautes sur les parcelles des projets *Brussels Europa* (propriété de la société immobilière Atenor) et *Lease-lex* (propriété du fonds d'investissement britannique Europa Capital) à front de la rue de la Loi.

Les autres programmes d'actions urbanistiques et architecturaux

Outre le développement du Projet urbain Loi, le travail a porté sur la mise en œuvre concrète des autres programmes urbanistiques et architecturaux prévus dans le schéma directeur.

L'accompagnement des études pilotées par Beliris

- > désenclavement du parc Léopold ;
- > amélioration de la connexion de l'esplanade du Parlement européen aux quartiers résidentiels d'Ixelles ;
- > construction d'un pavillon à la pointe sud de l'esplanade du Parlement européen ;
- > tour Eggevoort et ses abords ;
- > Institut Royal des Sciences Naturelles et ses abords ;
- > entrées Wiertz et abords de la Maison d'Histoire européenne dans le bâtiment Eastman ;
- > passerelle entre la chaussée de Wavre et le rue du Viaduc ;
- > interventions dans les espaces publics dans le cadre du contrat de quartier Sceptre ;
- > réaménagement du parc du Cinquantenaire ;
- > réaménagement de la place Jourdan et du parking Maelbeek.

Par ailleurs, l'ADT s'est attachée à assurer une coordination entre les maîtres d'ouvrage actifs autour du rond-point Schuman, l'objectif étant d'échanger les informations sur les différents chantiers en cours et résoudre les problèmes qui se posent tout particulièrement au niveau des espaces publics.

L'accompagnement du Parlement européen

- > en vue de l'obtention d'un permis d'urbanisme pour la réalisation de la Maison de l'Histoire européenne dans le bâtiment Eastman ;
- > en vue de l'obtention d'un permis d'urbanisme pour le réaménagement du bâtiment Atrium en fonction de l'accueil des groupes de visiteurs et pour le réaménagement des rues d'Ardenne et Montoyer en fonction de la dépose et reprise d'autocars de visiteurs ;
- > présidence du groupe de travail relatif au protocole d'accord entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles, la Commune d'Ixelles et le Parlement européen pour la gestion événementielle de l'esplanade du Parlement européen.



L'élaboration d'un parcours culturel piétonnier entre le quartier des Arts et le Cinquanteaire

Dans le cadre de la politique régionale visant à faire du Quartier européen un quartier de fonctions mixtes, l'ADT a piloté une étude (confié à ERU) visant à améliorer l'attractivité des espaces publics et le cadre de vie des habitants, usagers et visiteurs du quartier. L'étude propose une série de mesures à mettre en œuvre sur le court terme pour rendre plus faciles et agréables les cheminements piétons et leur utilisation quotidienne.

Le renforcement de la mixité fonctionnelle dans le Quartier européen

Une attention particulière a été apportée au territoire « hors-PuL ». Ainsi, des groupes de travail techniques entre la Région et respectivement la Ville de Bruxelles et la Commune d'Ixelles, ont été mis en place afin d'échanger des informations et d'élaborer une vision et une stratégie communes pour le développement de ce territoire.

À ce titre, l'ADT a participé aux comités d'accompagnement de l'élaboration du Plan particulier d'affectation du sol Belliard-Etterbeek et de son RIE. Ce PPAS vise notamment à encadrer le développement de l'îlot Van Maerlant à l'angle de la rue Belliard et la chaussée d'Etterbeek et une série d'îlot de long de la rue Belliard.

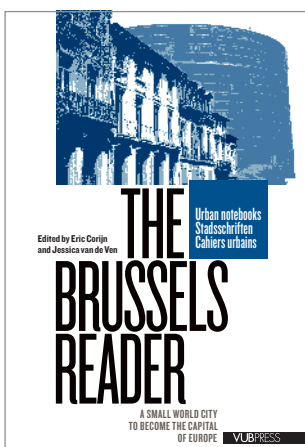
Les missions particulières de la Déléguée au développement du Quartier européen

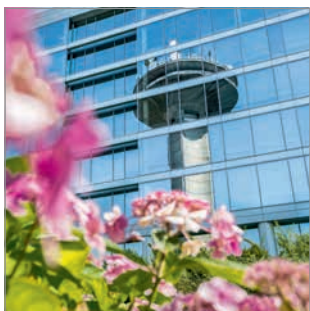
La Déléguée a participé :

- > à la Task Force EU - Belgium qui a consisté en des réunions techniques trimestrielles et en deux réunions politiques. Ces réunions ont fait l'objet de notes de travail ad hoc ;
- > à de nombreuses concertations entre des autorités publiques belges et européennes ;
- > au colloque organisé par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capital sur le double défi international de Bruxelles.

Par ailleurs, l'Agence a lancé un groupe de travail technique avec la Commission européenne, la Communauté flamande et la Régie des Bâtiments en vue de mener une stratégie immobilière concertée.

L'ADT participe comme orateur aux différentes éditions de la Masterclass « Brussels for Europe » organisé par la VUB (Cosmopolis) pour un public international à Bruxelles. Dans le cadre de cette Masterclass l'ADT a rédigé un chapitre important de l'ouvrage « The Brussels Reader » consacré à l'histoire et aux développements récents du Quartier européen.





ZONE LEVIER RTBF-VRT (schéma directeur adopté en novembre 2010)

Le territoire couvert par le schéma directeur (175 ha) est constitué d'une mosaïque de quartiers aux fonctions urbaines multiples et diverses, souvent sans beaucoup de lien entre elles. Pour redonner de la cohérence à ces quartiers, le schéma directeur propose un ensemble de mesures, réparties en cinq « grands projets » ou secteurs.

Leur mise en œuvre nécessite de coordonner les différents opérateurs publics et parapublics, de répartir les tâches entre eux, d'impliquer, dans certains cas, le secteur privé, ainsi que de réaliser des études préalables complémentaires.

Entre la finalisation du schéma directeur par le bureau d'études en 2009 et l'adoption du document par le Gouvernement fin 2010, les différents secteurs ont évolué ainsi que certains projets.

Le suivi du développement de la zone

En 2013, l'Agence a poursuivi le travail d'animation et de coordination des projets dans les secteurs les plus actifs de la zone levier RTBF-VRT.

Le secteur RTBF-VRT

- > Co-pilotage avec BDU d'une étude de définition urbanistique concernant les terrains de la RTBF et de la VRT (réalisée par BUUR).

En effet, depuis l'adoption du schéma directeur pour la zone levier n°12 en 2010, le contexte a évolué : les deux Radios-Télévisions souhaitent démolir leurs bâtiments actuels qui ne sont plus adaptés à leurs besoins et s'interrogeaient sur le lieu d'implantation de leurs nouveaux sièges.

L'étude de définition avait pour objectif d'étudier la faisabilité d'un projet urbain qui permette le maintien des deux entreprises sur le site, la création de logements, le développement d'un pôle médias et une certaine valorisation foncière. Cette étude finalisée en juillet 2013 a démontré l'opportunité de développer un projet urbain mixte organisé autour des deux nouveaux bâtiments des Radios-Télévisions et d'un nouveau parc public d'envergure régionale. L'étude propose également la réalisation d'un programme dense mixte qui accompagne le développement d'un pôle médias sur la zone. Grâce aux conclusions de l'étude, la VRT et la RTBF ont décidé de rester à Reyers.

- > Organisation de workshops autour de l'étude urbanistique de définition et de la gouvernance d'un projet urbain avec les acteurs concernés (principalement RTBF, VRT, Commune de Schaerbeek, BDU, bMa et Vlaams Bouwmeester).
- > Direction d'une étude de faisabilité d'un pôle médias sur le site Reyers. L'étude finalisée en mars 2013 conclut sur la possibilité de créer ce pôle.
- > Décision de la VRT, RTBF, de la Commune de Schaerbeek et de la Région de Bruxelles-Capitale de collaborer pour le réaménagement du site RTBF-VRT et de mandater l'ADT pour en assurer le suivi. Une convention de collaboration est signée le 9 décembre 2013.
- > Lancement et suivi de la consultation pour désigner l'équipe en charge de la conception d'un masterplan, d'évaluation de son incidence sur l'environnement et de suivi de sa réalisation sur le site RTBF/ VRT.
- > Lancement et suivi de la consultation pour désigner une équipe en charge d'une mission d'assistance générale à la maîtrise d'ouvrage pour la conduite du projet de réaménagement du site RTBF/ VRT.

Le secteur E40 « Parkway de Bruxelles »

- > En tant que mandataire d'une co-maîtrise d'ouvrage publique réunissant BDU-DEP, Bruxelles-Mobilité et l'ADT: lancement et suivi de la consultation visant à désigner une équipe pluridisciplinaire en charge de la conception d'un masterplan pour le réaménagement de la E40 et de ses abords (marché « Parkway de Bruxelles ») ainsi que d'une mission d'accompagnement à la mise en œuvre du projet urbain sur le long terme.

Le secteur des nouvelles ZEMU / Colonel Bourg

- > Suivi des projets immobiliers sur les nouvelles ZEMU.
- > Contacts avec les acteurs privés sur les projets de transformation des immeubles de bureaux de la rue Colonel Bourg.

Le secteur chaussée de Louvain

- > Suivi de l'évolution du projet Destrier du Plan logement.

**ZONE LEVIER HEYSEL**

La société EXCS s'est vu confier par la Ville de Bruxelles le soin de réaliser un plan directeur pour le réaménagement du Plateau du Heysel et de le mettre en œuvre. En septembre 2010, le bureau KCAP était désigné urbaniste en chef du projet, intitulé Néo. L'avant-projet définitif de masterplan a été présenté au Gouvernement le 23 juin 2011.

Au cours de l'année 2013, l'ADT a participé aux jurys des phases intermédiaires du marché public de dialogue compétitif.



JOSAPHAT

Le site de l'ancienne gare de triage Josaphat a été acquis par la Région, via la Société d'Acquisitions Foncières (SAF) en 2006. Il est voué à se transformer en un quartier durable, mixte et dense. Il accueillera notamment des logements publics et privés, des équipements collectifs et des entreprises. Les anciens talus du chemin de fer qui bordent le nord du site seront valorisés comme espaces de haute valeur écologique et paysagère.

Afin de définir précisément le projet, sa densité et ses contraintes urbanistiques et financières, l'ADT a suggéré en 2011 que soit lancée une « mission de programmation fonctionnelle et de définition d'un projet urbain durable » portant sur l'ensemble du site. Cette mission a été confiée par la SAF en 2013 au bureau Idea consult (assisté de MS-a).

L'ADT a participé aux travaux et comités d'accompagnement de l'étude, dont le Comité d'avis organisé par le SAF le 11 mars 2013.

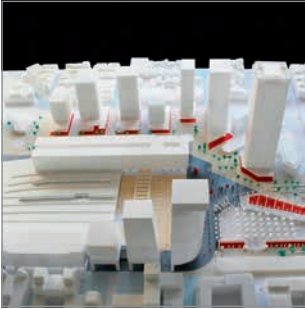


ZONE LEVIER SCHAEERBEEK-FORMATION

En 2013, le Gouvernement régional bruxellois a adopté le schéma directeur élaboré pour la zone levier n°11 par l'association momentanée Studio Associatò Secchi Vigano / Idea Consult / Mint / Ecorem / 3E.

L'Agence, après avoir pris part au dernier comité d'accompagnement de l'étude, a participé activement à la communication réalisée par la Région sur ce nouveau projet (participation aux salons REALTY et MIPIM notamment et mise en avant du projet dans le cadre du marketing urbain réalisé par l'Agence sur le Territoire du canal).

Parallèlement, l'Agence a opéré un suivi et une veille sur les différents dossiers et projets en cours dans la zone d'étude : projet de centre commercial « Docks Bruxsel », projets d'aménagement de la voirie à hauteur du pont Van Praet (Bruxelles Mobilité), étude TGV fret menée par le Port de Bruxelles, dossier de relocalisation des activités de B-Post, projet de développement par le Port de Bruxelles d'un terminal à passagers à hauteur des pavillons Meudon, projet de relocalisation des activités de voiture d'occasion du quartier Heyvaert au sein du terminal Ro-Ro (Roll-on Roll-off) le long du canal, projet d'investissements à court terme sur l'îlot Mabru-CEFL, dossiers de libération du site de Schaerbeek-Formation par Infrabel.



ZONE LEVIER MIDI

Sur base des préconisations émises par l'ADT dans la « note d'orientation pour le développement du quartier Midi », le Gouvernement a décidé en juillet 2012 de faire élaborer un schéma directeur pour le quartier du Midi.

La maîtrise d'ouvrage de ce schéma directeur a été confiée à l'ADT, la Direction Études et Planification (DEP) de Bruxelles Développement Urbain et à la Direction Stratégie de Bruxelles Mobilité.

L'année 2013 a vu la finalisation et la signature d'une convention de marché conjoint entre les 3 maîtres d'ouvrage. Cette convention mandate l'ADT comme représentant de la maîtrise d'ouvrage. En vertu de cette celle-ci, l'ADT a procédé à :

- > l'organisation de la consultation visant à désigner une équipe pluridisciplinaire chargée de la réalisation du schéma directeur Midi. Les principales étapes de la consultation ont été les suivantes :
 - envoi à la publication de l'avis de marché le 5 février 2013 ;
 - finalisation du cahier des charges pour le comité de pilotage du 28 mars 2013 ;
 - comité d'avis pour la sélection des candidats le 19 avril 2013 (4 candidats sélectionnés sur 22 candidatures reçues) ;
 - comité d'avis pour la désignation du lauréat le 26 août 2013 ;
 - notification du démarrage de la mission : 25 septembre 2013 à l'équipe dont le mandataire est l'agence d'architecture et d'urbanisme l'AUC.
- > l'organisation et le suivi du volet 1 du marché visant à élaborer un schéma directeur sur une durée de 5 mois, en ce compris un projet de mobilité pour le quartier : 7 ateliers distincts réunissant l'ensemble des acteurs concernés sur les thèmes suivants : gare, espace public, forme urbaine, mobilité-lieu de vie, mobilité-circulation ;
- > l'organisation et le suivi du volet 2 du marché visant à accompagner la mise en œuvre du schéma directeur : 7 ateliers distincts réunissant les porteurs de projet et les concepteurs sur les projets suivants : Victor, Campus Fonsny + V et quadrilatères.

Le déroulement de cette première phase du schéma directeur a mis en avant la nécessité de disposer d'une expertise particulière sur la programmation des rez-de-chaussée du quartier Midi. En effet, l'objectif d'animation du quartier implique une attention forte sur l'activation des rez-de-chaussée. Aussi l'ADT a lancé une consultation en vue de retenir un programmiste pour cette mission. L'équipe dont le mandataire est PRO-Développement a ainsi été désignée le 10 décembre 2013 pour réaliser cette mission sur une durée de 3 mois (déroulement en parallèle au volet 1 du schéma directeur Midi).



PLAN CANAL

En 2012, la Région a lancé un Plan directeur pour le territoire du Canal. Les travaux se sont essentiellement déroulés durant l'année 2013.

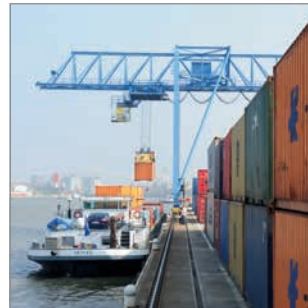
La maîtrise d'ouvrage de cette étude est assurée par la Direction Études et Planification (DEP) de Bruxelles Développement Urbain, assistée dans cette tâche par l'asbl AWB (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage) et par l'Agence qui sera chargée ultérieurement du suivi de la mise en œuvre opérationnelle du plan.

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par une équipe pluridisciplinaire dont le mandataire est l'agence d'urbanisme et de paysage Alexandre Chemetoff et Associés.

La contribution de l'Agence en 2013 a porté sur :

- > le rassemblement d'informations sur le Territoire du canal et sur les projets en cours afin d'alimenter la base de données cartographique sur laquelle l'équipe a élaboré son plan et les projets pilotes ;
- > la participation aux workshops organisés avec les acteurs publics sur les différentes portions du Canal ;
- > la participation et l'aide à l'organisation des « 48h du Plan Canal » qui se sont déroulés les 1^{er} et 2 juillet 2013 et ont constitué un moment d'échanges et de restitution sur le travail réalisé à tous les acteurs intéressés ;
- > la participation et l'organisation des ateliers sur les sites pilotes retenus par le gouvernement le 26 septembre 2013. ■

LE PROJET DE MARKETING URBAIN (PROGRAMMATION FEDER 2007-2013)



Le projet « Marketing urbain : pour une image prospective et durable des quartiers » vise à améliorer l'attractivité et l'image du Territoire du canal et des quartiers centraux de Bruxelles.

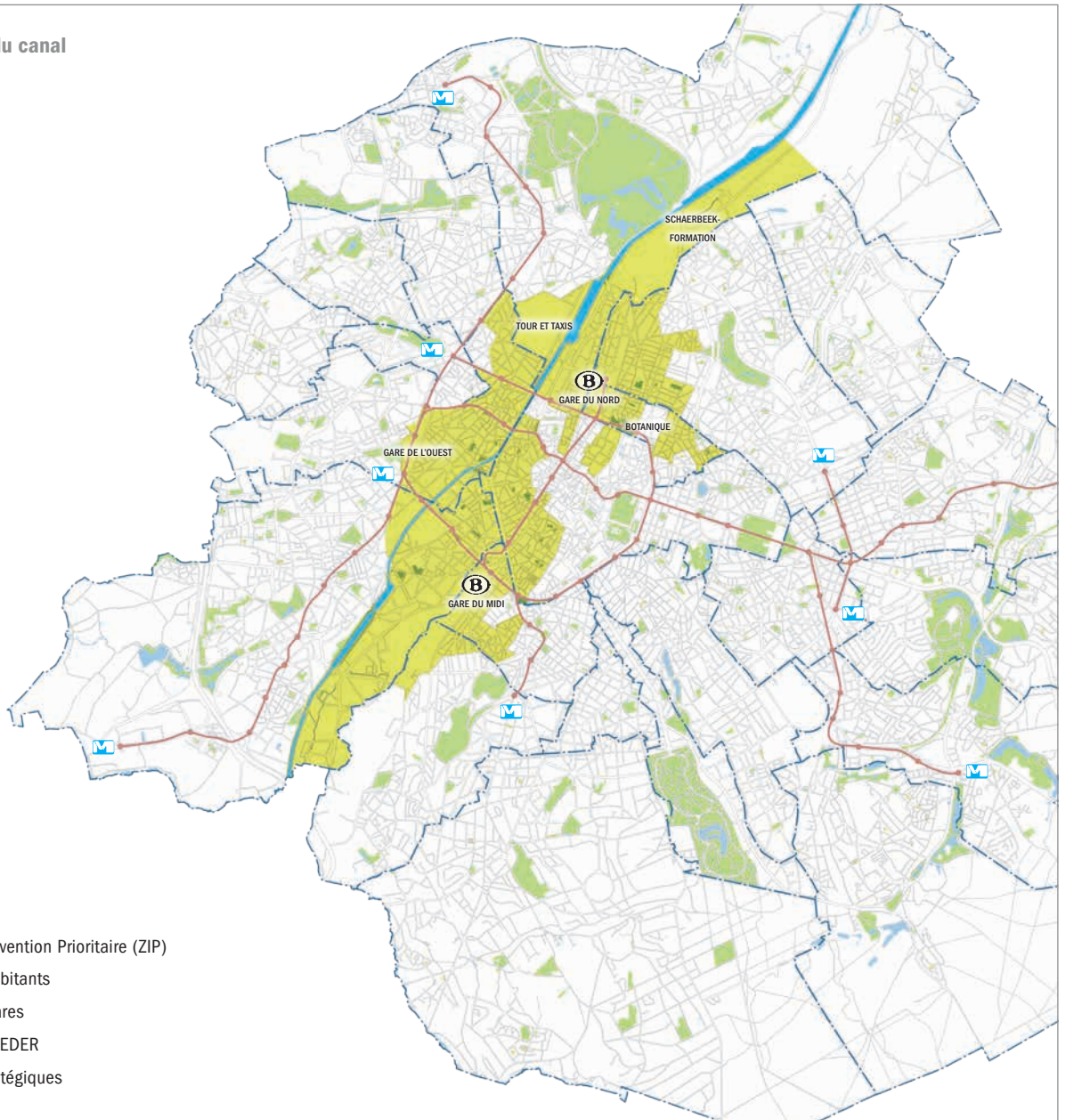
Pour rappel ce projet repose sur 3 démarches parallèles :

- > une **démarche territoriale** : améliorer la lisibilité et la visibilité de l'action des acteurs publics dans ces quartiers ;
- > une **démarche partenariale** : stimuler l'action partenariale des acteurs publics (locaux et régionaux) et mobiliser les acteurs-clés (intervenants privés, associatifs, culturels...) de ces quartiers, tout en impliquant les habitants ;
- > une **démarche communicationnelle** : mener des actions sur l'image, l'identité et la promotion de ces quartiers.

Le projet, animé par l'ADT, s'appuie sur la Plateforme régionale de marketing urbain qui rassemble les 19 principaux acteurs publics actifs dans le renouveau urbain et le développement économique de ce Territoire.

Tout au long de son déroulement, le projet encourage également la mobilisation des acteurs privés et associatifs, et il implique les habitants.

Le Territoire du canal



- Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)
- 183.664 habitants
- 1.488 hectares
- 34 projets FEDER
- 5 zones stratégiques

LES ACTIONS STRATÉGIQUES

Une stratégie d'image et de communication

Le plan d'action opérationnalisant la stratégie d'image et de communication du Territoire du canal adoptée fin 2012 s'est traduit par :

- > la présentation de la stratégie à différents acteurs publics, privés, associatifs et la distribution d'un manuel opérationnel ;
- > la sensibilisation directe des médias et des chargés de communication des partenaires et des ministres afin de susciter des couvertures médiatiques positives ;
- > la mise en place de deux groupes de travail avec les partenaires pour définir les actions de communication pour les publics cibles investisseurs et habitants ;
- > la sélection de prestataires externes via des marchés publics : un bureau de graphisme, une agence photographique, un bureau pour assister l'Agence dans l'organisation pratique du colloque CANAL DAYS prévu en 2014 et deux journalistes pour rédiger des articles pour le site Internet BRU+ et la newsletter BRU+ ;
- > la collaboration avec différents partenaires pour mettre en place les actions de communication : campagnes d'affichage, distribution de la brochure « investisseurs », action de communication à Bruxelles-Bains... ;
- > la préparation d'actions de communication et d'évènements pour 2014 : colloque CANAL DAYS 2014, partenariat avec « Molenbeek, Metropole Culture 2014 ».

La participation active aux projets concernant le Territoire du canal

Le Marketing urbain a contribué activement aux projets suivants :

«Atlas Canal» : présenter les dynamiques du Territoire

- > Recueil d'informations en lien avec l'image, l'identité et l'attractivité du Territoire.
- > Participation à l'élaboration de textes.

Plan Canal :

- > Organisation d'une interview d'Alexandre Chemetoff pour une publication sur le site BRU+ et la newsletter BRU+.
- > Publication sur le site BRU+ et dans la newsletter BRU+ de différentes informations sur le Plan canal.

Salons immobiliers professionnels : attirer des investisseurs

Faire du Territoire du canal la thématique centrale de la Région de Bruxelles-Capitale pour les salons MIPIM et REALTY 2013. Ce qui a impliqué :

- > travail en lien avec le cabinet du Ministre-Président en charge de la coordination de la présence bruxelloise au MIPIM pour organiser une série d'évènements, dont un débat, animé par l'ADT, avec des investisseurs ;
- > mise à disposition des outils produits par le projet Marketing urbain pour les deux salons : brochure investisseurs et timelapse ;
- > élaboration d'une carte murale pour le stand de la Région présentant le Territoire du canal ;
- > participation au MIPIM et au REALTY : networking avec investisseurs et médias, aide à la mise en place des évènements et conférence de presse bruxellois, réponse aux questions sur le stand, distribution de la brochure « investisseurs » ;
- > suivi des contacts établis au MIPIM par l'envoi de la brochure à plus de 200 investisseurs.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Le développement du site Internet BRU+ (www.bruplus.eu)

Lancé en juin 2011, le site BRU+ présente le Territoire du canal et les quartiers centraux d'une manière peu institutionnelle, en mettant à l'honneur les personnes, les lieux et les initiatives publiques, privées, associatives... qui en font la richesse.

Sa mise à jour régulière (179 pages en français et en néerlandais, dont 121 aussi traduites en anglais), l'impact de la newsletter et les liens créés sur Facebook (www.facebook.com/TerritoireDuCanal) ainsi que sur d'autres réseaux sociaux (comptes Twitter et LinkedIn personnels du chargé de communication du projet) ont permis de faire augmenter la fréquentation du site.

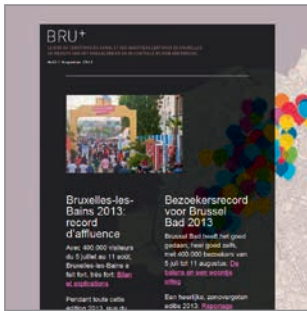
La consultation de BRU+ a augmenté de 53 % par rapport à l'année 2012, ce qui reflète l'impact des initiatives prises, singulièrement de la newsletter, et un intérêt croissant pour son contenu.



Une page Facebook

La page Facebook, créée à l'été 2012 en lien avec l'exposition Foto Kanal 2012 (www.facebook.com/fotokanal2012), s'est transformée en 2013 en page Facebook du Territoire du Canal (www.facebook.com/TerritoireDuCanal). Elle complète le site BRU+ puisqu'elle touche un public plus large qui peut ainsi recevoir des informations positives sur le Territoire du canal. Et en retour, elle draine une partie de ses visiteurs vers le site BRU+.

Cette page est régulièrement animée avec la mise en ligne de liens vers les articles de BRU+ et des interactions avec d'autres pages Facebook, dont celles de partenaires.



Une newsletter mensuelle

En complément au site BRU+ et à la page Facebook, l'ADT a lancé en mars 2013 une newsletter mensuelle. Outre le grand public, cette newsletter permet également d'informer les médias sur tout ce qui bouge dans le Territoire du canal.

Elle présente, chaque mois, 2 ou 3 articles originaux écrits par des rédacteurs dans un style journalistique, dont un article présentant un projet FEDER, et d'articles publiés sur le site BRU+ au cours des semaines précédentes.

En 2013, 9 newsletters bilingue FR-NL ont été produites et envoyées à plus de 8.000 contacts. Ce qui a permis de drainer un public supplémentaire vers le site BRU+.



Une brochure « investisseurs »

Afin de pouvoir promouvoir le Territoire du canal auprès de possibles investisseurs et entrepreneurs belges et étrangers, l'ADT, en coopération avec certains acteurs publics régionaux (Citydev, le Port de Bruxelles, Impulse, BDU-DEP), a réalisé début 2013 une brochure présentant les atouts et opportunités du Territoire du canal en matière de logement, d'économie, d'innovation, de logistique, de créativité...

Il s'agit de la première brochure de promotion économique centrée sur un territoire précis développée en Région bruxelloise.

La brochure, produite en 3 langues (FR, NL, EN) a été distribuée aux salons MIPIM et REALTY et a été mise à disposition des opérateurs publics promouvant la Région auprès d'investisseurs.

Un timelapse « investisseurs »

En complément de la brochure « investisseurs », l'Agence a réalisé une vidéo construite autour de quatre « timelapses » (montages de photographies prises pendant toute une journée en un point de la ville) et utilisant les dernières technologies en matière d'animation visuelle pour la partie cartographique.

Cette vidéo, mise en ligne sur BRU+, promue sur Facebook, Twitter et LinkedIn, a été diffusée lors des salons MIPIM et REALTY. Elle est également mise à disposition des opérateurs publics promouvant la Région auprès d'investisseurs.



Des campagnes d'affichages dans les quartiers centraux

Lors de l'étude identitaire menée en 2011, les habitants avaient indiqué leur manque d'information sur ce qui se passe dans leurs quartiers. Pour répondre à ces demandes, l'Agence a développé une campagne d'affichage à destination des habitants et des usagers de ces quartiers. Cette campagne vise à mieux faire connaître les événements, les équipements, les espaces verts, etc. du Territoire du canal. Le projet a été affiné au sein d'un groupe de travail de la plateforme, comprenant les communes, Visit Brussels, ATRIUM, la STIB et Bruxelles Environnement.

Deux campagnes ont été menées en 2013 :

- > « Bouger – Respirer – Sortir » à l'été ;
- > « S'amuser – S'étonner – Sortir » à l'automne.

La campagne se déploie sur plusieurs supports: affiches de différents formats, cartes postales et sets de table.

Outre les espaces de diffusion mis à disposition gratuitement par la STIB, la Ville de Bruxelles et les Communes d'Anderlecht et Saint-Josse, l'ADT fait également appel à un diffuseur privé.

Deux autres campagnes sont programmées pour 2014.



Une présence visuelle « Territoire du canal » à Bruxelles-les-bains

En prolongement des campagnes d'affichages menées dans les quartiers centraux, l'Agence a collaboré avec Bruxelles-les-bains pour afficher une série de visuels promouvant le Territoire du canal pendant l'évènement en juillet et août 2013.

Concrètement l'ADT a réalisé et produit :

- > une bâche de 6,85m x 2.59m installée sur un des containers de l'exposition photo du Port de Bruxelles et présentant :
 - une carte intitulée « Imaginer, Développer, Améliorer », montrant les différentes actions menées par la Région de Bruxelles-Capitale ;
 - des photos illustrant la diversité du territoire ;
 - une carte intitulée « Bouger, Respirer, Sortir » reprenant les éléments de la campagne d'affichage de l'été 2013 ;
- > des stickers sur les pédalos et les kayaks ;
- > une bâche sur les barrières conduisant au ponton des pédalos et kayaks.

Cette action a permis de communiquer positivement sur le Territoire du canal auprès des 400.000 visiteurs de Bruxelles-les Bains en 2013.

LE PARTENARIAT : LA PLATEFORME

Dans son rôle d'animateur, l'ADT fait participer activement les partenaires de la Plateforme à toutes les étapes du projet, soit par des contacts individuels soit par des réunions plénières ou thématiques.

Réunions plénières de la Plateforme :

- > 17 avril : présentation de la mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- > 5 décembre : bilan de la mise en œuvre la stratégie d'image et de communication en 2013, présentation des actions pour 2014, demande pour une plus grande implication des partenaires et tour de table sur la pérennisation de certains projets au-delà de 2014.

Réunions en groupes de travail thématiques :

- > 29 janvier : réunion groupe de travail « investisseurs » ;
- > 23 mars : réunion groupe de travail « habitants ».

D'autres réunions ont été organisées avec différents partenaires (notamment Visit Brussels, Atrium) pour réfléchir à des actions à mettre en place en 2014 à destination des publics cibles touristes et navetteurs.

LE TRAVAIL DE RÉSEAU

Le travail de mise en réseau et d'information a été poursuivi à travers la rencontre d'une vingtaine d'acteurs de terrain et la participation à plusieurs événements en lien avec le Territoire du canal.

L'Agence a notamment participé au jury d'évaluation de l'appel à projets 2013 d'Atrium visant à financer des projets innovants proposés par les antennes locales d'Atrium.

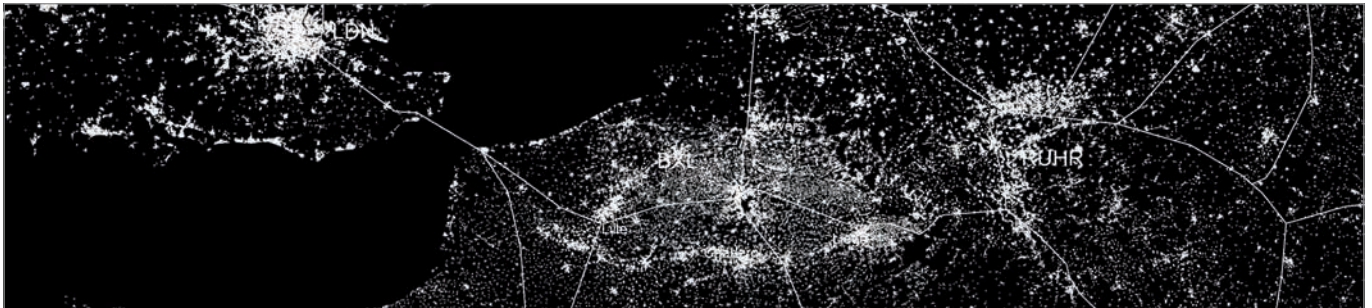
L'Agence a également mis en avant l'approche Marketing urbain du Territoire du canal par des présentations à des villes et universités européennes et la participation à des colloques européens (groupe de travail branding d'Eurocities, projet Urbact-citylogo...).

PROLONGATION DU PROJET

Le projet Marketing urbain a été prolongé jusqu'à fin 2014 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui permettra de :

- > conforter le travail collaboratif avec les partenaires pour leur permettre de s'approprier davantage la démarche et de l'intégrer dans leur propre communication, afin de la pérenniser durablement ;
- > implémenter durablement le nouveau discours positif sur le Territoire du canal dans les médias ;
- > organiser le colloque CANAL DAYS 2014 au printemps 2014 ;
- > poursuivre la campagne d'affichage dans les quartiers lancée en 2013 ;
- > initier des actions nouvelles, notamment à destination des visiteurs et usagers de ce territoire. ■

PARTICIPER À DES RÉSEAUX ET PROJETS EUROPÉENS



La dynamique d'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres villes européennes, entamées les années précédentes, a été poursuivie.



EUROCITIES : ÉCHANGER SUR LA GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE

Depuis février 2011, l'ADT représente la Région de Bruxelles-Capitale, en lien étroit avec Brussels international (ex Direction des Relations extérieures du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale), au groupe de travail sur les aires métropolitaines mis en place par EURO CITIES.

Cette participation active :

- > assure la représentation de la Région sur un thème stratégique pour son futur ;
- > permet à la Région et à l'ADT d'être régulièrement informées sur des méthodes de gestion des aires métropolitaines, ainsi que sur l'évolution des politiques européennes, notamment de la future politique régionale ;
- > permet à l'ADT de nourrir sa réflexion sur la gouvernance métropolitaine et de tisser des contacts avec d'autres grandes villes européennes.

Partant du principe que les aires métropolitaines sont une réalité en Europe et qu'elles constituent un niveau pertinent pour rencontrer les objectifs stratégiques de « Europe 2020 », ce groupe de travail a pour objectif de sensibiliser la Commission et les autres institutions européennes à la nécessité de prendre en compte le rôle des aires métropolitaines et d'intégrer le principe de coopérations métropolitaines dans les futurs programmes européens (Fonds structurels, INTERREG, URBACT, ESPON...).

L'Agence a participé à :

- > des actions de lobbying :
 - contacts avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité des Régions ;
 - organisation d'un déjeuner de travail avec les députés européens pour les sensibiliser à l'importance de la prise en compte des aires métropolitaines dans la prochaine politique régionale ;
 - participation à des conférences européennes pour plaider en faveur d'une meilleure prise en compte des aires métropolitaines (Comité des Régions, Open Days, projet RURBAN...).

Les résultats concrets de ce travail sont la reconnaissance du rôle des aires métropolitaines dans les objectifs de la stratégie EU2020 et la mise en place d'outils en faveur des aires métropolitaines dans la prochaine politique régionale (exemple les ITIs).

- > des échanges de pratiques en matière de gouvernance métropolitaine et des visites de terrain ;
- > le co-financement de l'étude MAIA (Metropolitan Areas in Action) sur la gouvernance métropolitaine dans 31 villes européennes, comprenant :
 - la recherche MAIA menée par l'Université de Gand ;
 - une note complémentaire faite par le Metropolitan Research Institut de Budapest ;
 - un atlas des aires métropolitaines des villes participantes ;
 - un rapport d'Eurocities basé sur les résultats de la recherche.

Pour 2014, le groupe de travail envisage de :

- > promouvoir les résultats de l'étude menée sur les aires métropolitaines de ces 31 villes ;
- > poursuivre le dialogue avec les institutions européennes ;
- > suivre la mise en œuvre des nouvelles politiques européennes en faveur des aires métropolitaines ;
- > organiser une conférence avec le Parlement européen ;
- > poursuivre les échanges entre villes sur 4 thématiques : gouvernance, planification, transports et flux et liens urbain-rural.

S'INFORMER SUR LES PROGRAMMES ET PROJETS EUROPÉENS

L'Agence participe aux réunions CORDIRELEX, organisées par Brussels international (ex Direction des Relations extérieures du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale), pour se tenir informée des différents développements en matière d'actions ou de projets européens mis en place par la Région et les organismes para-régionaux.

Une veille permanente est assurée sur l'évolution des programmes URBACT, INTERREG IVB et INTERREG IVC afin d'étudier les possibilités de financements européens et de coopération avec d'autres villes européennes.



S'INFORMER SUR LA RÉFORME DES POLITIQUES EUROPÉENNES (2014-2020)

L'Agence recherche systématiquement les informations concernant les futures politiques européennes pour la période 2014-2020, et plus précisément la réforme des Fonds structurels européens. L'objectif est de pouvoir anticiper les implications concrètes, pour la Région de Bruxelles-Capitale, des nouveaux mécanismes et outils que la Commission européenne entend mettre en œuvre : ITIs, actions innovantes... ■

UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE



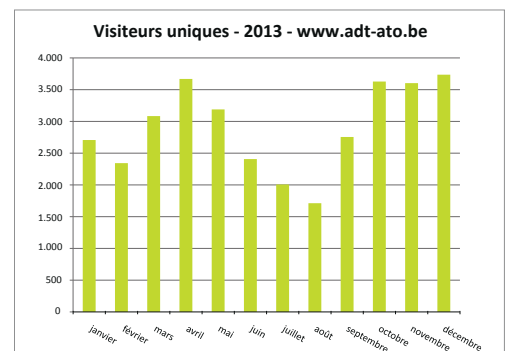
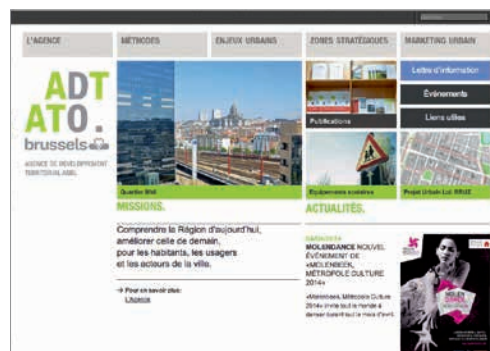
DIFFUSER ET SE FAIRE CONNAITRE

Le site Internet www.adt-ato.be

Opérationnel depuis 2010 et très régulièrement actualisé, le site Internet de l'ADT a été consulté par 21.052 visiteurs uniques en 2013, soit une augmentation de 78 % depuis sa mise en ligne et une légère augmentation (3 %) par rapport à l'année précédente.

Cette stabilisation de la fréquentation du site est liée à la mise à jour régulière de la rubrique Actualités et du contenu de ses rubriques ainsi qu'au relai de ces informations sur les réseaux sociaux.

Le pic de fréquentation en avril est lié à l'envoi de la lettre d'information (14/4/2013) concernant l'Inventaire des équipements.



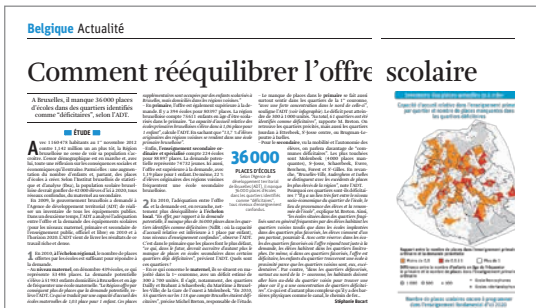


Des actualités régulières sur l'évolution de la Région

37 actualités ont été postées sur le site Internet de l'ADT, suivant les avancements des zones stratégiques ou les étapes des projets et missions :

- > 08/03/2013 : MIPIM 2013 – Le Territoire du canal, rejoignez-nous sur le stand de la Région.
- > 18/03/2013 : Quartier Midi – Lancement d'un schéma directeur.
- > 18/03/2013 : Projet Urbain Loi – Enquête publique sur le projet de RRUZ 2.
- > 04/12/2013 : «Vers une culture de la participation» – Matinée de synthèse du 2 décembre.
- > 20/03/2013 : Inventaire des équipements – Analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande.
- > 29/04/2013 : Reyers – Un nouveau quartier et un pôle médias avec la RTBF et la VRT.
- > 08/05/2013 : Équipements scolaires – Rencontre avec les communes.
- > 17/05/2013 : REALTY 2013 – Le Territoire du canal, rejoignez-nous sur le stand de la Région.
- > 30/05/2013 : Heysel – Le Gouvernement accélère la mise en œuvre du projet Néo.
- > 31/05/2013 : Territoire du canal – Bouger, Respirer, Sortir.
- > 06/06/2013 : Josaphat – Élaboration du projet urbain.
- > 13/06/2013 : Heysel – La Marché Néo II relancé.
- > 13/06/2013 : Schaerbeek-Formation – La Gouvernement approuve le schéma directeur.
- > 27/06/2013 : 48h pour repenser le Canal.
- > 02/07/2013 : L'ADT entre dans la Task Force Enseignement.
- > 05/07/2013 : 48h Canal – Bilan.
- > 17/07/2013 : Rapport d'activités – Tout savoir sur l'ADT.
- > 18/07/2013 : Une nouvelle ligne de tram vers Tour et Taxis.
- > 29/07/2013 : Pôle médias – Premières propositions de travail.
- > 30/07/2013 : Projet Urbain Loi – Le Gouvernement approuve le projet de RRUZ et le soumet pour avis au Conseil d'État.
- > 12/09/2013 : Heysel – Euro 2020.
- > 13/09/2013 : Nouvelle médiathèque – Inauguration ce soir.
- > 16/09/2013 : Heysel – Inauguration du Palais 12.
- > 17/09/2013 : Tour et Taxis – Les premiers logements arrivent !
- > 18/09/2013 : Sensibiliser aux enjeux urbanistiques – Appel à projet 2013.
- > 19/09/2013 : L'enseignement à Bruxelles – Task Force et table-ronde BSI.
- > 23/09/2013 : Territoire du canal – L'action de l'ADT mise à l'honneur par l'Europe.
- > 27/09/2013 : PRDD – L'avant-projet de Ville est adopté.
- > 30/09/2013 : Tour et Taxis – Ouverture de l'Hôtel de la Poste.
- > 30/09/2013 : Les journées Quartiers durables.
- > 01/10/2013 : The Brussels Reader – Mieux comprend Bruxelles et le Quartier européen.
- > 02/10/2013 : Le Quartier Midi redessiné !

- > 11/10/2013 : Territoire du canal – S’amuser, s’étonner, sortir.
- > 21/10/2013 : Tour et Taxis – Le parc évolutif, point de convergence de plusieurs initiatives publiques.
- > 07/11/2013 : Be.Brussels – Créez votre slogan !
- > 19/11/2013 : Vié étudiante – Lancement d’une large enquête.
- > 20/12/2013 : Projet Urbain Loi – Le Gouvernement a définitivement adopté le RRUZ pour le Projet Urbain Loi.



L'ADT dans les médias

La présence de l'ADT dans les médias s'est accrue : l'ADT est ainsi reconnue comme une source d'information par les médias.

- > Le Soir, 13/02/2013, « Le sort du pont Fraiteur est lié à Delta ».
- > La Libre Belgique, 15/03/2013, « Mipim : on y a parlé presque autant de neige que de briques ».
- > La Libre Belgique Immo ; 21/03/2013, « Le quartier du Midi bientôt redessiné ».
- > Brussel Deze Week, 10/04/2013, « Brusselse scholen zijn slecht verdeeld ».
- > La Libre Belgique, 20-21/04/2013, « Comment rééquilibrer l'offre scolaire ».
- > Communiqué de presse – Cabinet du Ministre-Président, 22/04/2013, « Reyers : un projet de ville et un pôle médias avec la RTBF et la VRT ».
- > De Standaard, 25/04/2013, « VRT creëert mediapark door percelen te verkopen ».
- > Communiqué de presse – Cabinet de la Ministre des Travaux Publics et des Transports, 29/04/2013, « Dans un premier temps, toutes les parties seront consultées ».
- > De Standaard, 3/05/2013, « Europe plooit zich naar de hartenklop van de stad ».
- > La Libre Belgique – Immo, 8/05/2013, « Cure de jouvence pour le canal de Bruxelles ».
- > Le Soir, 13/05/2013, « Des nouvelles tours à la gare du Midi ».
- > La Libre Belgique – Immo, 23-29/05/2013, « Realty ou quand l'immobilier fait du réseautage ».
- > RTBF (JT de 13h), 1/08/2013, Interview de l'ADT sur l'évolution du modèle des centres commerciaux.
- > La Libre Belgique, 29/08/2013, « École : pourquoi ça coince à Bruxelles ».
- > Le Soir, 13/09/2013, « L'implantation d'une école secondaire francophone à Berchem-Ste-Agathe à l'étude ».



- > DH, 13/09/2013, « L'implantation d'une école secondaire francophone à Berchem-Ste-Agathe à l'étude ».
- > Sud Presse, 13/09/2013, « L'implantation d'une école secondaire francophone à Berchem-Ste-Agathe à l'étude ».
- > Skynet, 13/09/2013, « L'implantation d'une école secondaire francophone à Berchem-Ste-Agathe à l'étude ».
- > MSN, 13/09/2013, « L'implantation d'une école secondaire francophone à Berchem-Ste-Agathe à l'étude ».
- > Vivacité (JT de 7h30), 4/10/2013, Interview de l'ADT par Jean-Claude Hennuy sur le schéma directeur du quartier Midi.
- > Communiqué de presse – Cabinet du Ministre-Président, 10/10/2013, « L'agence régionale de stationnement s'appellera parking.brussels ».
- > Le Vif.be, 10/10/2013, « Gouvernement bruxellois – L'agence régionale de stationnement à désormais un nom : parking.brussels ».
- > Belga, 29/10/2013, « Getransformeerde Reyerswijk klaar tegen 2023 ».
- > Het Laatste Nieuws, 30/10/2013, « Herontwikkeling Reyerssite komt in stroomversnelling ».
- > De Morgen, 30/10/2013, « Vernieuwde Reyerswijk moet in 2023 klaar zijn ».
- > L'avenir.net, 5/11/2013, « Be zinneke, be.brussels : toi aussi, customise le nouveau logo de la Région ».
- > L'Echo, 12/11/2013, « Soucis immobiliers pour la Commission ».
- > Le Vif, 15/11/2013, « Le marché des lofts est à l'étroit ».
- > Le Vif, 12/12/2013, « Le manifeste Jonction propose le redéploiement du trafic entre les gares bruxelloises ».
- > Télébruxelles, 12/12/2013, « Un manifeste pour l'avenir de la Jonction Nord-Midi »
- > Le Soir, 14-15/12/2013, « Quelle Jonction pour la Région bruxelloise et son réseau ferroviaire ? ».
- > TV Brussel – Brussel Nieuws (itv), 19/12/2013, « Ziet Brussel er door Europa binnenkort helemaal anders uit ? ».
- > Le Soir, 20/12/2013, « Dans dix ans, à quoi ressemblera le chemin de fer belge / Gare du Midi – La Région aux manettes pour une « gare habitante » ».

ainsi que dans plusieurs médias spécialisés :

- > Steunpunt Straten (Cahier Espace Public, n°5), janvier-février-mars 2013, « Un parc au bord du Canal de Bruxelles ».
- > Archi urbain (07/27) – vidéo, 24/03/2013, « MIPIM 2013 ».
- > Ruimte (Vlaamse Vereniging voor Ruimte en Planning -VRP), n°17 (avril-mai 2013), « Samenwerken in de hoofdstad ».
- > Connect – Étude de cas, 1/10/2013, « Le Territoire du canal. Le cœur battant de Bruxelles ».
- > SLRB Info n°68, Septembre – octobre 2013, « ADT – Rapport d'activités 2012 ».
- > EU Observer, 1/10/2013, « Brussels, an EU Capital in the making ».
- > Ruimte (Vlaamse Vereniging voor Ruimte en Planning -VRP), n°20 (décembre 2013), « Media need city ».
- > Didier Gosuin et Bernard Clerfayt, 1/11/2013, « Oui, Bruxelles et les Bruxellois ont un avenir ».



Représentation

Comme chaque année, les membres de l'équipe ont été sollicités à plusieurs reprises pour présenter la démarche, les missions et les projets de l'Agence :

- > Présentation de l'ADT, ses missions et sa méthode de travail lors des « Midis de la qualité » organisés par le Service Qualité de Beliris, 19/02/2013.
- > Présentation de l'ADT, des enjeux urbanistiques de la Région de Bruxelles-Capitale et de la mission du pôle d'expertise en matière de participation au secteur associatif, Cabinet du Secrétaire d'État chargé de l'Urbanisme, 18/09/2013.
- > Présentation des projets urbains le long du canal aux étudiants de l'Université de Arnhem, AWB, 20/09/2013.
- > Animation de l'atelier « Quartiers Durables et grands projets urbains » lors des Journées Quartiers durables organisées par Bruxelles Environnement, Bruxelles, 10 et 11/10/2013.
- > Présentation de la mission du pôle d'expertise en matière de participation aux participants du focus Group « Démocratie participative » (10 représentants issus d'associations, d'observatoires, de communes bruxelloises et wallonnes, d'agences régionales...), Fondation Roi Baudouin, 14/10/2013 et 24/10/2013.
- > Présentation du Projet urbain Reyers et du pôle médias à la Commission Aménagement du territoire du Parlementaires bruxellois, 24/10/2013.
- > Présentation des projets le long du canal à Kanal Playground, 24/10/2013.

La contribution de l'ADT à la valorisation de l'image de Bruxelles, dans la délégation de la Région de Bruxelles-Capitale, s'est notamment concrétisée par sa présence aux **deux salons annuels de l'immobilier** :

- > « Salon international de l'immobilier MIPIM 2013 », Cannes, 12-14 mars.
- > « Salon de l'immobilier REALTY 2013 », Bruxelles - Tour & Taxis, 28-30 mai.

L'ADT s'est fortement investie dans la réflexion et l'organisation des éditions 2013 de ces deux salons, ayant le Territoire du canal comme thème principal¹⁰ :

- > réalisation d'une carte murale ;
- > élaboration du contenu de l'application de réalité augmentée - Ipad (plans 3D) ;
- > organisation d'événements sur le stand :
 - MIPIM : présentation de la dynamique et des projets en œuvre sur le Territoire du canal, le mercredi 13 mars sur le stand de la Région. Suivie d'un débat avec Denis Grimberghs (SDRB) et Stephan Sonnevillie (Atenor).
 - REALTY : présentation de la dynamique et des projets en œuvre sur le Territoire du canal, le mercredi 29 mai, dans le cadre d'une visite guidée de la tour Up-site et du siège de Bruxelles Environnement (organisé par Brussels Invest & Export). Exposé lors du séminaire « Passif 2015 et rentabilité immobilière » (ABE et BI&E) et participation à la table-ronde.
- > présence accrue aux salons : networking et réponse aux questions des visiteurs, relation médias...



Enfin, trois membres de l'équipe ont participé à l'IMMORUN (Bruxelles, 19/09/2013) sous le « maillot » de l'ADT.

¹⁰ Voir également le point sur les Actions de communication dans le chapitre Projet de Marketing urbain, en page 51.

S'INFORMER ET ÉCHANGER

Confronter les conceptions et les pratiques des villes belges et européennes reste une préoccupation de l'Agence. Ainsi, les contacts avec les acteurs clés d'un secteur et le monde académique permettent de faire évoluer la réflexion, de mieux formuler des enjeux et de proposer des solutions aux problématiques bruxelloises.



Le voyage d'étude à Gand (21 et 22 novembre 2013)

Chaque année, l'ADT organise un voyage d'études dans une ville dont l'intérêt urbanistique en fait une référence européenne.

Ces voyages sont l'occasion de :

- > contribuer au partage d'une culture commune du projet urbain ;
- > recueillir des informations auprès des responsables de projets et visiter des projets conçus par d'autres villes, afin de faire face à des problématiques similaires à celles de Bruxelles ;
- > permettre la rencontre entre administrateurs et membres de l'équipe.

En 2013, le voyage d'études a été organisé à Gand, sur base de plusieurs éléments, dont :

- > sa proximité avec Bruxelles ;
- > l'existence d'outils planologiques et urbanistiques originaux, comme le « grond-en pandenbeleid », outil de renforcement de la mixité sociale ;
- > la réalisation d'opérations de reconversion, de rénovation urbaine et de création de grandes infrastructures au moyen de partenariats publics-privés ;
- > un mode de gouvernance et de gestion des projets intégré, transversal et participatif.

L'équipe de l'ADT ainsi que les membres de son Conseil d'administration ont bénéficié de visites et d'exposés sur les projets suivants :

- > **STAM et Bijlokesite** : reconversion d'un ancien hospice en musée et espaces culturels (Musée de la Ville de Gand, salle de concert, espaces d'expositions...);
- > **Gare de Gent-Sint-Pieters** : réhabilitation des terrains aux abords de la gare. Développement de projets mixtes (bureaux, logements, commerces et loisirs) tirant parti de la gare en tant que nœud de transport régional (train, tram, bus et liaison avec le Ring 4, reconversion de la Fabiolalaan en boulevard urbain...). Les bénéfices dégagés de cette opération financeront la modernisation de la gare (fin des travaux : 2016).
- > **Projets « Tondelier » (Gasmeterlaan) et « Bruggen naar Rabot »** : reconversion d'un ancien site industriel et de ses infrastructures. Construction d'un quartier résidentiel durable, comprenant des commerces, des bureaux, des équipements collectifs, ainsi que de nouvelles connexions avec le centre-ville. Ces opérations font l'objet d'un processus participatif de longue durée (occupations temporaires, café social, information...).
- > **Plan Lumière (« Gentse Lichtplan »)** : mise en valeur du paysage nocturne de Gand, réduction des nuisances lumineuses et de la consommation d'énergie au moyen d'un plan d'illumination global ayant fait l'objet d'une concertation entre spécialistes et habitants.
- > **« SOGent » (Stadsontwikkelingsbedrijf Gent)** : régie de développement et d'acquisition foncière de la Ville de Gand. Cette structure autonome réalise ses opérations en partenariat avec de nombreux partenaires privés et publics.



- > **«Waalse Krook»** : réhabilitation du Wintercircus, ancien cirque d'hiver puis magasin de voitures. Construction d'un équipement public qui accueillera une bibliothèque, les archives numérisées de la VRT, et des activités médias ; aménagement des espaces publics avec notamment la création d'une nouvelle entrée. Ce projet fait l'objet d'un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Gand, SO Gent, l'Université de Gand et la Province.
- > **«Artevelde»** : nouveau stade de football de la Ville, incluant des immeubles de bureaux et des commerces. Pour rentabiliser le projet, les infrastructures routières ont fait l'objet de travaux minimes et le nombre de places de stationnement prévu est réduit, en privilégiant l'accès en transports en commun ainsi que via les voies cyclables.
- > **«The Loop»** : site sur lequel se trouvait l'aéroport local. Après sa fermeture, une partie des terrains a été achetée par la Ville de Gand (bâtiments destinés à l'organisation de salons) ainsi que par des investisseurs privés (Ikea...). Un masterplan du site a été réalisé. Une banque foncière («grondbank») a été créée avec la majorité des propriétaires en vue de réaliser les travaux d'aménagement du site.
- > **«Oude Dokken»** : reconversion des anciens docks occupés jusqu'il y a une dizaine d'années par des activités portuaires, déplacées au Nord dans le nouveau port. Le projet, en cours de réalisation, prévoit la rénovation d'anciens bâtiments et le développement mixte de 40 ha (logements, bureaux, commerces, loisirs, espaces publics, nouvelle ligne de tram, passerelles mobiles piétons-vélos...).

Le compte-rendu détaillé de ces deux journées sera prochainement disponible sur le site de l'ADT.

Les voyages d'étude organisés par d'autres acteurs du territoire

L'ADT a participé aux voyages d'étude

- > **«Quartiers durables»**, organisé par Bruxelles Environnement et la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Rénovation urbaine. Au programme : divers projets d'immeubles et de quartiers durables en centre-ville historique et en périphérie. Visite d'école exemplaire, projet de logements, requalification du port... Ce voyage s'est déroulé à Copenhague, du 6 au 8 octobre 2013.
- > **VRP-Studiereis Marseille** dans le cadre de la VRP-Masterclass Stadsprojecten 2013. Au programme : Marseille-Euroméditerranée, La ville Radieuse, Unité d'Habitation du Le Corbusier.

L'accueil de délégations

L'Agence est régulièrement sollicitée pour accueillir des entreprises privées, des structures publiques et parapubliques, ainsi que par des écoles d'urbanisme et de développement territorial pour présenter le travail qu'elle réalise et pour partager son expertise en matière d'analyse et d'élaboration d'instruments innovants pour le développement de la Région de Bruxelles-Capitale. En 2013, les personnes suivantes ont été reçues dans nos locaux :

- > University College of London – MSc Mega Infrastructure Planning Appraisal & Delivery, étudiants en planification d'infrastructures urbaines, présentation du quartier Midi, 12/02/2013.
- > Étudiants du Master «Développement, innovation et marketing territorial» – École de Management de Normandie, présentation des missions de l'Agence et du PRDD, 8/04/2013.
- > IDÉT – Institut du Développement Territorial (École de Management de Normandie/Caen), présentation Projet de Ville et du Territoire du Canal, visite du Territoire du Canal, 8/04/2013.
- > Délégation URBACT, présentation du Quartier européen et de Tour et Taxis, 10/04/2013.

- > Étudiants en géographie de l'Université de Copenhague, présentation du PRDD, du Quartier européen et de Tour et Taxis, 16/04/2013.
- > Étudiants du Master Urbanisme de Paris 10, présentation du RRUZ, 17/04/2013.
- > Étudiants en Géographie et Aménagement du Territoire de l'Université de Liverpool, présentation du PRDD, 18/04/2013.
- > Étudiants du Master Urbanisme de Paris 10, présentation avenue du Port et de Tour et Taxis, 18/04/2013.
- > Étudiants en urbanisme de l'Université du Luxembourg, présentation ADT, de la Région, du PRDD et de Tour et Taxis, 10/05/2013.
- > Priscilla Ananian, membre du BSI, professeur à l'Université de Montréal (UQAM), discussion sur le processus d'élaboration du PRDD, 14/05/2013.
- > Délégation d'opérateurs publics de planification urbaine de Hambourg, présentation de la Région, de Tour et Taxis et de l'ADT, 14/10/2013.
- > Étudiants de l'Institut Français d'Urbanisme – délégation de l'Ile de France, présentation sur le territoire du canal et le marketing urbain, 7/11/2013.
- > AG stadsplanning, présentation du Plan Canal, 8/11/2013.
- > Délégation du programme académique européen UCL – 4 Cities, présentation de l'ADT, du Quartier européen et de Tour et Taxis, 13/11/2013.
- > ...



Les réseaux européens

Dans le but d'échanger les expériences et les bonnes pratiques avec d'autres villes européennes, l'Agence a participé à plusieurs réunions de travail et rencontré des représentants de villes ou d'instances européennes :

- > Eurocities, Groupe de travail sur les aires métropolitaines, Rennes, 11-13/02/2013.
- > Eurocities, Groupe de travail sur les aires métropolitaines, Bruxelles, 4/09/2013.
- > Eurocities-Urbact: "Integrated city-brand building: beyond the marketing approach – A joint Eurocities-Urbact thematic workshop", présentation du projet de Marketing urbain, Utrecht, 4/10/2013.
- > 11th European Week of Region and Cities – Open Days 2013, participations à plusieurs workshops, Comité des Régions, Bruxelles, du 8 au 10/10/2013.
- > Eurocities, Groupe de travail sur les aires métropolitaines, Strasbourg, 20-22/11/2013.

Les séminaires, conférences et colloques

Les membres de l'équipe participent à divers séminaires, conférences et colloques afin d'actualiser leurs connaissances et de consolider les relations avec d'autres structures :

- > « Participation : opportunité ou manipulation ? Les limites des dispositifs participatifs. », Sonecom – GIE EIDOS, Louvain-la-Neuve, 18/02/2013.
- > Midis de l'IRIB : « 60 années de migration à Bruxelles », IRIB, Bruxelles, 21/02/2013.
- > « Repères européens : densification, espaces de nature et respect des identités de quartier », Lyon, 21/03/2013.

- > École urbaine de l'ARAU « Le Plan Régional de Développement Durable nouveau est arrivé », ARAU, Bruxelles, du 25 au 29/03/2013.
- > Lancement de la Brussels Academy, BSI, Bruxelles, 26/04/2013.
- > « Labo : citoyens/burgers/citizens », Brussels Academy, Bruxelles, 26/04/2013.
- > Table Ronde « Masterclass Quartier Brabant », BRAL-Pybliek, Bruxelles, 26/04/2013.
- > « Un renforcement du partenariat avec les associations du Réseau Habitat dans les processus de rénovation des quartiers », Réseau Habitat, Bruxelles, 17/05/2013.
- > Participation à la présentation « Fonds Canal », Communauté portuaire Bruxelloise, Bruxelles, 23/05/2013.
- > Midis de l'IRIB « Immeubles élevés de logement. Quels potentiels? », IRIB - LOCI, Bruxelles, 24/05/2013.
- > « Le double défi international de Bruxelles », Conseil économique et social/BSI, Bruxelles, 30/05/2013.
- > Forum interrégional, DEP - Bruxelles Développement Urbain, Bruxelles, 5/06/2013.
- > « Comment faire plus avec moins? », Rencontre de la communication publique, Namur, 7/06/2013.
- > « Le développement de la Région de Bruxelles et de ses communes en tant que Smart City », Agoria, Bruxelles, 13/06/2013.
- > Midis de l'AATL « Plan Guide Rénovation Urbaine », Bruxelles Développement Urbain, Bruxelles, 18/06/2013.
- > « REB-tour », Groupe Ecolo Parlement bruxellois, Bruxelles, 2/07/2013.
- > « Brussel Creative Forum », asbl BAPEO, Bruxelles, 30/08/2013.
- > Workshop « Mobilité à Bruxelles : défis, outils et chantiers prioritaires », BSI, Bruxelles, 18/09/2013.
- > « Un Réseau Express Bruxellois (REB) - sur les voies d'une meilleure mobilité pour Bruxelles », Groupe Ecolo Parlement bruxellois, Bruxelles, 19/09/2013.
- > « La construction de la citoyenneté européenne à Bruxelles : culture, migrations et aménagement du territoire, Etopia, Bruxelles, 2/10/2013.
- > Journées Quartiers Durables : « Comment passer de la théorie à la pratique lors de la conception, la réhabilitation ou la rénovation d'un quartier durable à Bruxelles? », Bruxelles Environnement, Bruxelles, 10 et 11/10/2013.
- > Conférence/débat « Enjeux sociaux liés au du boom démographique », Forum bruxellois de Lutte contre la Pauvreté, Bruxelles, 16/10/2013.
- > Midis de l'Urbanisme : « L'État et les associations (critiques) : quelles relations? », ARAU, Bruxelles, 17/10/2013.
- > 2^e rendez-vous sur la mise en œuvre de la politique de mobilité en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Mobilité, Bruxelles, 22/10/2013.
- > Symposium « Research by design & planning policy », Bozar, Bruxelles, 29/10/2013.
- > Midis du Développement urbain « Présentation Plan Canal », Bruxelles Développement Urbain, Bruxelles, 5/11/2013.
- > Midis de l'Urbanisme « Gestion de la ville : du commodo incommodo à l'enquête publique », ARAU, Bruxelles, 7/11/2013.
- > Werelddag 2013, VRP, Gent, 12/11/2013.
- > European innovation on smart cities and communities : « Clean transport, Urban transport », Commission européenne, Bruxelles, 26/11/2013.

- > « Les finances bruxelloises et la Réforme de l'État », CESRBC, Bruxelles, 26/11/2013.
- > « EIP smart cities and communities », Commission européenne, Bruxelles, 26/11/2013.
- > Débats du Conseil « Les finances bruxelloises et la 6^e réforme de l'État », CESRBC, Bruxelles, 26/11/2013.
- > « Monoparentalité à Bruxelles, états des lieux et perspectives », Actiris, Bruxelles, 28/11/2013.
- > « Solidarité et diversité : nouvelles recettes pour une politique urbaine sociale », Politique des grandes villes, Bruxelles, 29/11/2013.
- > Midis de l'IRIB « Bruxelles au sein de la perspective diffuse : perspectives sur le paysage de la Belgique des Régions », IRIB, Bruxelles, 29/11/2013.
- > « Premier état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique pour le transport de marchandises en Région de Bruxelles-Capitale », Bruxelles Mobilité, Bruxelles, 3/12/2013.
- > « Des fonds européens pour une ville durable », FEDER, Bruxelles, 12/12/2013.
- > « L'art pour faire la ville », Matinées du CGEDD, CGEDD, Bruxelles, 17/12/2013.
- > « L'Europe investit dans les quartiers à Bruxelles », Bureau d'Information du Parlement européen en Belgique, Bruxelles, 18/12/2013.
- > ...

Le monde académique

L'Agence participe aux comités de suivi des recherches traitant du thème du développement urbain, organisés par « Prospective Research for Brussels – Brain Back to Brussels (Innoviris) ».

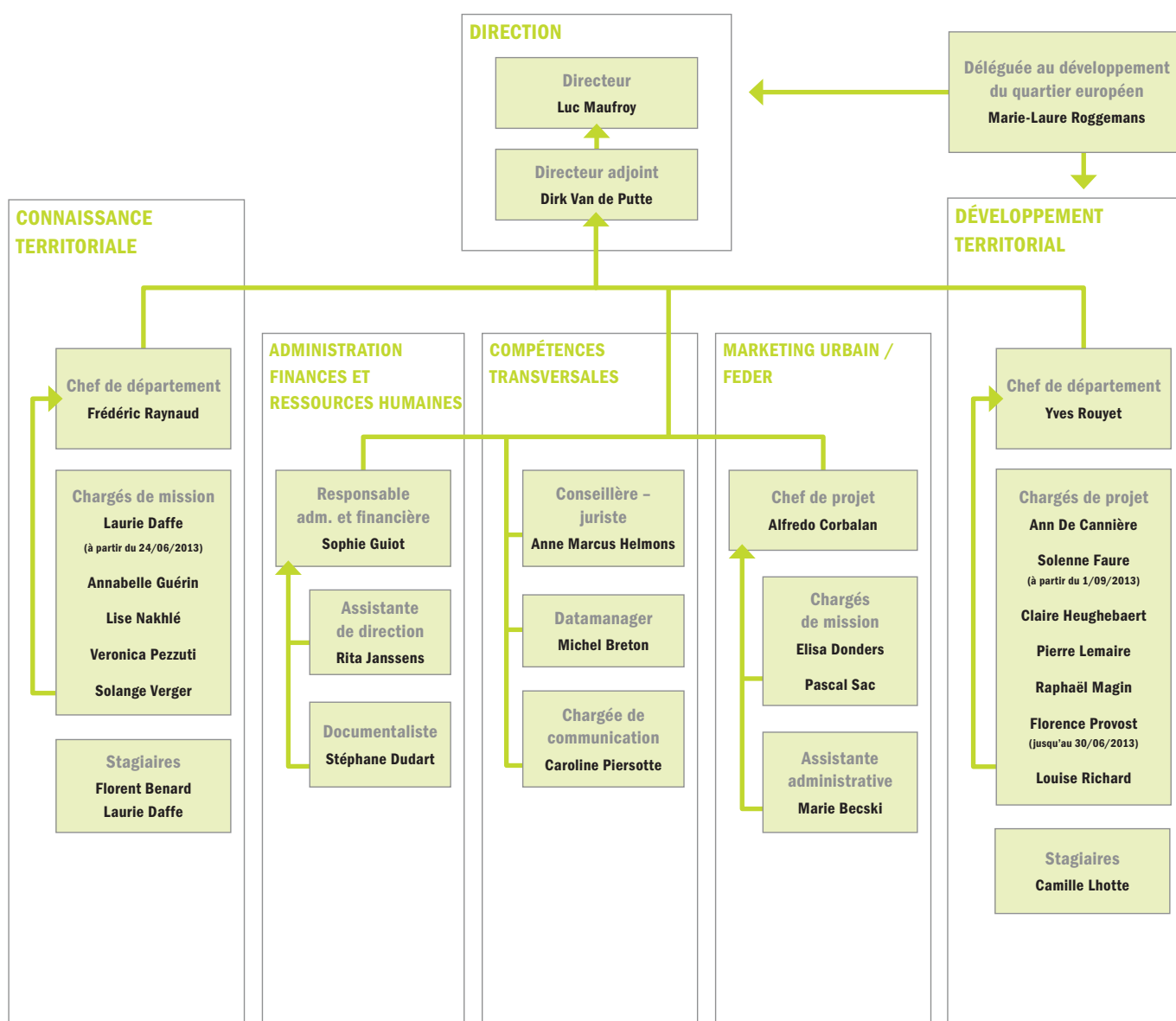
Des membres de l'équipe participent aux jurys des instituts d'architecture et d'urbanisme lorsque les sujets ont un lien avec les missions de l'Agence :

- > Jury de la présentation finale du projet urbain de l'espace public autour du Palais de Justice de Bruxelles, Faculté d'architecture de la KUL, 21/05/2013, Louvain.
- > Jury de mémoire « Le marketing urbain en Europe de l'Est – le cas de Brasov en Roumanie » (Anca Iamandi), Faculté d'architecture La Cambre-Horta (ULB), 24/09/2013, Bruxelles.
- > Jury de mémoire « La planification stratégique à Varsovie » (Olivia Adamska), Faculté d'architecture La Cambre-Horta (ULB), 24/09/2013, Bruxelles.

Le rapprochement avec le monde académique s'opère également par l'accueil de stagiaires (architectes, paysagistes, géographes, sociologues...) qui ont ainsi l'occasion de se familiariser avec des pratiques professionnelles. Réciproquement, les travaux des stagiaires alimentent la réflexion et contribuent utilement à la réalisation des tâches des membres de l'équipe. ■

L'ÉQUIPE

En 2013, l'équipe pluridisciplinaire était composée comme suit:



LES FORMATIONS

Pour affiner ou actualiser leur expertise, les collaborateurs sont invités à s'inscrire à des formations. Ainsi, en 2013, les formations suivantes ont été suivies :

- > Cours collectifs et individuels de néerlandais (pendant l'heure de midi), LSI, de janvier à décembre 2013.
- > « Masterclass Stadsprojecten 2013 », VRP, de janvier à mai 2013.
- > « Analyse des résultats », Le Sphinx, 31/01/2013.
- > « Horizon 2020: Le nouveau paysage urbanistique et immobilier bruxellois », Éditions & Séminaires, 06/02/2013.
- > « Séminaires marchés publics », Nautadutilh, 27/03/2013.
- > « Production et exploitation de données quantitatives », Sonecom, 24/04, 25/04 et 15/05/2013.
- > « Formation Access », Business Training Center JL Gestion, 29/04 et 02/05/2013.
- > « La participation citoyenne une idée encore d'actualité ? Poser un diagnostic sur des expériences ou des projets de participation citoyenne. », Agence Alter, 14/05/2013.
- > « Les partenaires publics-privés », IFE, 24 et 25/09/2013.
- > « Le nouveau marché immobilier résidentiel bruxellois », Éditions & Séminaires, 25/09/2013.
- > « Le nouveau cahier spécial des charges », IFE, 27/11/2013.
- > « La réforme des marchés publics en pratique », NautaDutilh, Bruxelles, 5/12/2013. ■

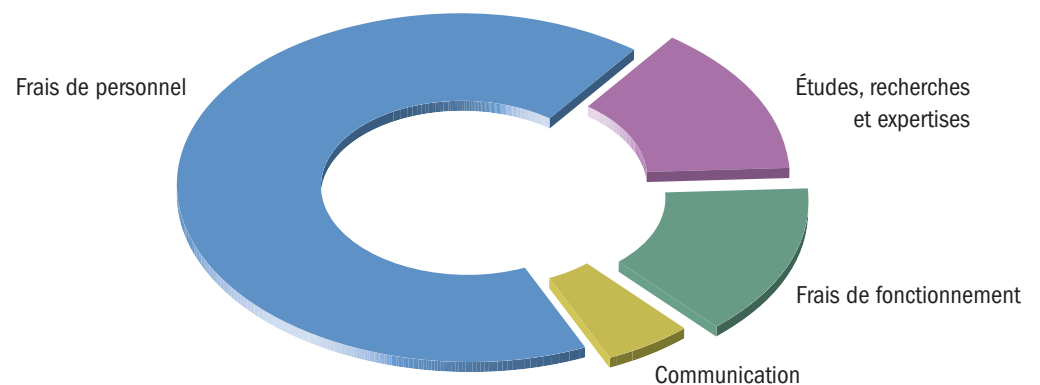
LES MOYENS FINANCIERS

Un subside régional alloué annuellement permet à l'Agence d'assurer son fonctionnement. En 2013, le montant inscrit dans le budget régional est de 2.907.000 euros.

En outre, pour assurer la mise en œuvre du projet de Marketing urbain pour le Territoire du canal, l'Agence bénéficie d'un subside spécifique de 501.361,87 euros correspondant aux dépenses éligibles au FEDER en 2013.

Les dépenses totales en 2013 s'élèvent à 3.137.486,87 euros réparties comme suit :

DÉPENSES	2013	%
Frais de personnel	2.100.923,22	67 %
Études, recherches et expertises	433.456,98	14 %
Frais de fonctionnement	434.417,00	14 %
Communication	168.689,67	5 %
TOTAL GÉNÉRAL	3.137.486,87	100 %



WWW.ADT-ATO.BE